

Demande de prolongation de la Labellisation de l'Agenda 21 local de Guidel Années 2014-2015



Nettoyage plage de Pen er Malo Mai 2012



Etangs du Loc'h Réserve Naturelle Régionale,
Espace Remarquable de Bretagne



Ouverture du sentier "de Kerbastic à la Laïta"



Campagne Ecowatt 2012



"LA LITTORALE 56" 21 Avril 2013



Spectacle "Lombric Fourchu" sur le compost et la
réduction des déchets



Aire de covoiturage L'ESTRAN Guidel-centre



Aménagements de Guidel-Plages 2012-2013

**Dossier établi à l'intention de la
DREAL Bretagne
Mission : promotion du Développement Durable**

Décembre 2013



Avant-propos et sommaire

Désireuse de continuer dans les années futures les nombreuses démarches engagées pour la mise en œuvre de son Agenda 21 local, la ville de Guidel souhaite solliciter auprès des autorités compétentes la prolongation de sa labellisation ;

Le document ci-après, établi à ce sujet, n'est pas à considérer comme le bilan quantitatif des réalisations, mais plus comme un ensemble de réflexions sur la manière dont nous avons travaillé à ce sujet.

Il s'agit donc, d'une sorte de "point d'étape" sur le déroulement d'un processus aujourd'hui bien engagé et que nous souhaitons conforter dans l'avenir.

Conformément à la demande qui nous a été adressée, ce document comprend :

- Avant-propos,
- L'Agenda 21 local, une plus-value pour Guidel ?
- Lettre de M. le Maire et note sur les motivations de la ville à solliciter le renouvellement de la labellisation,
- Réussites et difficultés au regard des 5 finalités du développement durable,
- Réussites et difficultés au regard des 5 éléments de la démarche,
- Apports et prise en compte des recommandations exprimées lors de la labellisation.

I. L'Agenda 21 local, une plus-value pour Guidel ?

Élément majeur de la politique locale menée par la municipalité au cours de ces dernières années, la mise en œuvre de notre Agenda 21, labellisé, a trouvé de nombreuses traductions dans la vie de notre ville.

Tout d'abord, elle nous a permis de mener de manière quasi-continue, de nombreuses actions de sensibilisation aux problématiques liées au développement durable et aux possibilités de leur prise en compte dans la vie communale quotidienne. Ceci est d'ailleurs, essentiellement fait, dans 3 directions précises :

- **Vers les élus et les services communaux** tout d'abord,
- **Chez nos nombreux partenaires** (associations et groupes divers) ensuite et, notamment chez ceux qui se sont impliqués à nos côtés dans l'élaboration puis la mise en œuvre de notre démarche,
- **Au sein de la population locale**, enfin, avec une attention particulière portée à quelques groupes spécifiques (établissements scolaires, Conseil Municipal des Enfants, associations environnementales,...),



Ensuite, cette mise en œuvre nous a amenés à susciter, dans différents domaines, des modifications de pratiques et de comportement :

- **Au sein des services municipaux tout d'abord :**
 - dans la gestion des énergies (plus grande maîtrise des consommations, attitudes plus responsables de chacun,...),
 - dans la diminution de la production de déchets, (notamment de déchets alimentaires dans les restaurants scolaires), le recyclage et la réutilisation de certains produits (papier par exemple),
 - dans le traitement des espaces publics verts et fleuris (charte zéro phyto, plan de gestion différenciée...),
 - etc.



- dans les groupes cibles déjà mentionnés :



- participation de groupes d'enfants à des actions de nettoyage du littoral (plages et dunes), ou à la reconstruction de haies bocagères (Breizh Bocage), la réhabilitation de sites dégradés (fontaines, lavoirs,...),
- entretien avec des associations diverses d'espaces boisés, de cours d'eau et zones humides,
- actions intergénérationnelles, (exemple : classes bilingues et anciens,...),

- dans la population :

- engagements nombreux aux dispositifs Ecowatt et Voltalis (effacement diffus en lien avec le Pacte Energétique Breton),



- forte implication des guidélois dans le jardinage bio, après des visites de réalisations locales, des conférences et animations sur le jardinage au naturel,...
- participation massive à des manifestations populaires intergénérationnelles privilégiant les déplacements doux et la préservation des espaces naturels, (La Littorale 56).

Cette mise en œuvre, nous a, enfin, donné la possibilité d'intégrer des références à notre Agenda 21 local et, plus largement aux objectifs de développement durable dans d'importants textes relatifs à la vie et à l'organisation de notre commune, comme dans plusieurs initiatives concrètes :

- le soutien de l'installation de matériels économes en énergie pour la production d'eau chaude et de chauffage (Plan Soleil /Bois),
- l'intégration de la Charte "Développement Durable et construction" dans tous les projets publics,
- la prise en compte de préconisations de notre Agenda 21 dans les programmes de réaménagement de Guidel-Plages (protection des espaces naturels, place plus grande aux déplacements doux et transports collectifs sur ce secteur, perspectives de reconquête dunaire,...)
- les nombreuses références à notre agenda 21 local dans le PLU approuvé le 21 septembre 2013.

Bref, mené en référence permanente aux objectifs et enjeux du développement durable comme aux 4 axes de développement stratégique validés dans le cadre de notre diagnostic partagé, **notre Agenda 21 local a représenté une réelle plus-value pour notre équipe municipale et la population.** Sa mise en œuvre, parfois freinée par des initiatives extérieures (exemple : les recours qui ont entraîné des retards sur le transfert de la galerie marchande et le programme de reconquête dunaire à Guidel-Plages) suscite toujours un grand intérêt et a recueilli une large adhésion de la population de notre ville.

Pour une prolongation de la labellisation de l'Agenda 21 local de Guidel.

En place depuis un peu plus de 5 ans (2 années de préparation et 3 années de réalisation), l'Agenda 21 local de la ville de Guidel mobilise toujours de nombreuses énergies, et nous amenant progressivement à modifier certains comportements face aux consommations énergétiques, à diminuer sensiblement la production de déchets, à utiliser fréquemment des modes de déplacements doux, etc. De plus, il favorise chez chacun, des prises de conscience sur la nécessité de la préservation de nos ressources naturelles, la limitation des effets du changement climatique, les nécessaires solidarités entre les générations et les territoires...

Bref, il s'agit d'une démarche originale et intéressante qui amène bon nombre de personnes à réfléchir tout en les faisant participer, de manière active, à de nombreuses initiatives.

Labellisée pour les années 2011-2012-2013, la ville de Guidel souhaite, sauf avis contraire des autorités compétentes, pouvoir prolonger cette labellisation jusqu'en 2015. Cela lui permettra d'entreprendre plusieurs démarches :

- Engager avec les acteurs issus des prochaines échéances municipales (nouveaux élus, modifications au sein du CDD,...) et partager avec eux, une évaluation globale du dispositif, des actions mises en œuvre, de la pertinence des initiatives ;
- Conforter les réalisations déjà en cours et de favoriser si possible, le démarrage de celles qui n'ont pas commencé,
- Prendre en compte dans les différents projets de la ville (urbanisation : ZAC, groupe scolaire, aménagements divers,...), les préconisations émises par l'Agenda 21 et intégrées désormais dans nos documents officiels (PLU...).

La mobilisation, toujours intacte, des acteurs (élus, agents municipaux, partenaires,...) engagés dans cette démarche depuis plusieurs années, leur permettra de mener à bien ce projet actuel et puis préparer, le moment venu, un nouvel Agenda 21 à mettre en œuvre pour notre ville entre 2016 et 2020.

Fait à Guidel, le 13 décembre 2013

François AUBERTIN

Maire de GUIDEL.



II. Vos motivations à demander le prolongement de la labellisation et vos attentes sur la reconnaissance ?

Nos motivations à demander le prolongement de la labellisation sont de plusieurs ordres que l'on peut ainsi présenter :

1. **Engager un processus d'évaluation** du travail réalisé au cours des 3 dernières années, pour en faire une analyse assez complète (réussites, points de blocage, difficultés...). Puis, en référence à la "stratégie d'amélioration continue", commencer à préparer l'étape suivante de notre démarche pour les années 2016 à 2020.
2. **Pendant cette période :**
 - Poursuivre les actions en cours et consolider leur inscription dans des perspectives durables,
 - Amplifier et adapter certains mouvements déjà bien engagés
 - Dans la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement,
 - Dans la maîtrise de nos consommations d'énergie,
 - Dans l'adaptation de certains dispositifs déjà en place mais à adapter régulièrement suivant le contexte (ex ; l'éclairage public...),
 - Dans nos actions régulières de sensibilisation au grand public...
 - Veiller à la prise en compte des préconisations de l'Agenda 21 dans la mise en œuvre de projets d'urbanisation collective (ZAC, second groupe scolaire,...)
 - Concrétiser les initiatives déjà engagées dont l'exécution a toutefois été retardée (ex : le transfert de la galerie marchande et la reconquête dunaire à Guidel-Plages...)...
 - Etc.

III. Modalités d'élaboration collective de ce dossier

Conformément à nos pratiques habituelles, nous avons pris le soin d'élaborer notre dossier de demande de prolongation de labellisation au sein de la cellule d'animation de notre Agenda 21.

De plus, nous en avons évoqué les grandes lignes, lors de notre rencontre en mairie avec le représentant de la DREAL, le 26 septembre dernier.

Par ailleurs, il importe de noter que le principe de notre demande de prolongation de labellisation pour une durée de 2 ans a été approuvé par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 26 novembre 2013, de même que le contenu de notre dossier de réponse a été approuvé par la Commission Municipale Travaux-Urbanisme-Environnement, le 12 décembre au soir. Des échanges survenus à ces occasions, il faut retenir que s'il n'y a pas d'opposition à cette demande chacun s'accorde à reconnaître l'intérêt du travail envisagé pour les deux prochaines années pour aborder dans le nouveau contexte qui sera issu des prochaines échéances de mars prochain, l'évaluation partagée du travail réalisé (2014-2015) et la préparation d'un nouvel Agenda 21 pour les années 2016 à 2020.

IV. Réussites et difficultés au regard des 5 finalités du développement durable

Inscrites, au départ, dans un de nos 4 axes stratégiques de développement, toutes les actions de notre Agenda 21 local ont été conçues en référence, au minimum, à une des 5 finalités du développement durable.

Leur mise en œuvre caractérisée plutôt par une assez grande réussite, nous a, toutefois, très vite entraînés dans des approches moins sectorielles et plus transversales venues régulièrement nous rappeler les liens établis ou à créer, entre les différents items du développement durable. Nous nous sommes donc trouvés confrontés, comme dans un modèle de pensée systémique, à la nécessité d'avoir une vision globale et décloisonnée de ces questions tout en envisageant des applications plus ciblées à réaliser dans des cadres précis.

La mise en œuvre de 3 actions précises, ci-après, de notre Agenda 21 local peut illustrer, à sa manière, notre volonté d'une approche transversale de plusieurs finalités du développement durable dans des actions bien ciblées. Il s'agit :

1. De **"LA LITTORALE 56"** en référence initiale à notre action I.B.I.3. "Promouvoir les déplacements doux" (actions de communication, événement festif,...),
2. De notre engagement dans une démarche de gestion **"responsable" des consommations électriques de la ville**, initiative envisagée en référence à l'action IV.A.I.2. "Gérer durablement les consommations de la ville",
3. Les **projets d'aménagement de Guidel-Plages**, élaborés en référence à notre objectif A1 : "Aménager durablement le littoral et le cœur de station de Guidel-Plages de manière exemplaire dans le but principal de la reconquête des espaces sensibles, littoraux urbanisés", actions I.A.I.1, I.A.I.2, I.A.I.3.





1. LA LITTORALE 56

Manifestation festive, populaire, à caractère familial et intergénérationnel, "LA LITTORALE 56", vise tout d'abord à collecter des fonds pour les associations et organisations diverses du pays de Lorient qui viennent en aide aux familles dont un membre est atteint d'un cancer.

Parrainée par le Centre Hospitalier de Bretagne Sud à Lorient et la délégation départementale de la Ligue contre le Cancer, cette manifestation est mise en œuvre à l'initiative de l'Association "En Famille contre le cancer" en appui sur les villes de Ploemeur (services municipaux) et Guidel (Agenda 21 local). Notre engagement y est très important, en raison d'une part de notre adhésion à l'objectif principal de cette manifestation (une action d'entraide et de solidarité avec des personnes "en souffrance") et d'autre part, au vu de son contenu qui nous permet d'aborder sur une même initiative plusieurs finalités de développement durable, tout en rejoignant l'objectif de l'action I.B.I.3. de notre Agenda 21 local.

De manière précise, cette manifestation prend appui sur quelques idées fortes qu'il est bon de rappeler :

- Dédier exclusivement, pendant une matinée (8H 13H) sur un peu plus de 6 km la RD 152 (communément appelée "route côtière") à des modes de déplacements doux en y interdisant toute circulation de véhicule à moteur. A cette occasion, inciter le maximum de gens à pratiquer, dans un climat festif, hors de tout esprit de compétition, une activité physique/sportive en lien avec :
 - La Terre : marche, jogging, rollers, vélos (pour de jeunes enfants),
 - La Mer : surf, kite-surf, kayak de mer, longe-côte, stand up paddle,
 - L'Air : cerfs-volants,
 -
- Recueillir auprès de chaque participant un droit d'inscription (assez minime de 3 à 5 euros) qui est ensuite intégralement reversé aux structures de soin et associations concernées.

Bien évidemment, cette manifestation est précédée d'une longue période de préparation et de mobilisation d'un nombre important de bénévoles (plus d'une centaine) et de participants (écoles, groupes divers, partenaires de notre agenda 21,...). De plus, elle est accompagnée de multiples animations au cours desquelles il nous est possible d'aborder de nombreux éléments de notre Agenda 21 :

- La richesse de nos espaces littoraux et naturels et la nécessité de leur préservation (exposition Natura 2000, chemins de randonnées, Réserve Naturelle,...),
- La gestion responsable des déchets lors d'une telle manifestation (tri, apports volontaires,...),
- La promotion des déplacements doux comme moyen de lutte contre les effets du changement climatique,
- La dimension intergénérationnelle au cœur de la cohésion sociale et la nécessité de formes d'entraide et de solidarité face aux difficultés et souffrances rencontrées par certains.

Bref, cette manifestation populaire qui connaît un vrai succès nous donne l'occasion de nombreuses initiatives de communication et de sensibilisation sur les thèmes développés par notre Agenda 21.

2. La réduction des consommations d'énergie

Inscrites dans 2 de nos objectifs : A 1 : "Gérer durablement les consommations de la ville", C.1. : "Sensibiliser et éduquer au développement durable", les préoccupations relatives à la réduction des consommations d'énergie occupent une place importante dans la mise en œuvre de notre Agenda 21.

D'une part, elles ont donné lieu à d'assez nombreuses actions vers les équipements publics communaux (suivi de la gestion de l'eau, du gaz, de l'électricité, du carburant, de l'éclairage public,..., responsabilisation des acteurs, mise en place d'équipements économes,...).



D'autre part, elles ont suscité la participation du grand public à diverses initiatives : plusieurs centaines de participants au programme Ecowatt, sur la réduction des consommations d'électricité en période de pointe, 172 bénéficiaires du programme Voltalis mis en œuvre dans le cadre du Pacte Electrique Breton.

Ces actions ont été d'ailleurs récemment complétées par l'engagement des 2 écoles primaires de notre ville pour l'année scolaire en cours, dans des projets Eco-Ecoles. Si l'une est consacrée à la biodiversité en raison de l'implantation de l'établissement près d'une zone boisée, le second sera spécialement dédié à la question de l'eau sous ses divers aspects dont la gestion responsable et la lutte contre le gaspillage. Nul doute que nous accompagnerons tout au long de l'année, la mise en œuvre de ce projet dont nous sommes à l'origine (notre chargée de mission est "relais Eco-Ecole" pour notre ville).

Là encore, nos initiatives pour la réduction des consommations d'énergie rejoignent les objectifs plus généraux, de la préservation de la ressource et de l'adoption de modes de consommation responsables. L'adhésion des divers publics concernés (adultes, enfants..) pour ces initiatives est en elle-même, par ailleurs, un facteur supplémentaire de cohésion sociale au sein de notre population.



3. L'aménagement de Guidel-Plages

Élément essentiel de notre projet municipal, le réaménagement global de Guidel-Plages est totalement inscrit dans notre Agenda 21 et particulièrement dans nos 4 premières actions (d'I.A.I.1.à I.A.I.4) qui lui sont spécifiquement dédiées.

Retardée pour des causes extérieures (recours de riverains, problèmes administratifs) sa réalisation n'est totalement effective à ce jour que sur la part importante du réaménagement des espaces publics, les autres éléments (port de plaisance, transfert de la galerie marchande, reconquête de l'espace dunaire) devant être engagés dans les mois à venir...

Il importe de noter, toutefois, que cette partie importante du projet global de réaménagement de Guidel-Plages, qui se réfère directement à notre Action I.A.I.3. nous a permis d'aborder et d'intégrer des réalisations en lien direct avec des finalités de développement durable :

- La limitation de la place donnée à la voiture, la priorité accordée aux transports en commun et surtout l'augmentation importante d'espaces de déambulation de voies et cheminements dédiés aux piétons et cyclistes marque l'orientation très forte de cette réalisation vers les modes de déplacements doux, facteurs de diminution des effets du changement climatique,
- Le système d'éclairage public, économe en énergie, mis en place sur ce secteur rejoint les objectifs généraux de consommation responsable,
- La végétalisation de l'ensemble du site et les dispositions prises pour le traitement des eaux pluviales (bassins de phyto-épuration d'une part, la réhabilitation d'une zone humide d'autre part) s'inscrivent dans la préservation des milieux et des ressources,
- L'accessibilité de la totalité des aménagements fait aujourd'hui de cette station un endroit de plus en plus fréquenté, ouvert à tous,... dans l'esprit de la recherche permanente d'une cohésion sociale soutenue.



Comme on peut ainsi le voir à travers de ces 3 exemples, la mise en place, au sein de notre Agenda 21, d'actions permettant une approche transversale des finalités du développement durable, ne nous a pas posé de problèmes particuliers et semble avoir été bien perçue par le public.

Nous avons d'ailleurs repris cette manière de faire, qui consiste à aborder plusieurs thèmes dans une seule action, dans d'autres initiatives de notre Agenda 21, ce qui est venu régulièrement renforcer le travail de sensibilisation de tous, entrepris depuis plusieurs années.

V. Réussites et difficultés au regard des 5 éléments de la démarche

Tout au long de ces dernières années, nous avons cherché à inscrire notre action dans le cadre de référence des Agendas 21, qu'il s'agisse de la prise en compte des finalités du développement durable et celle des 5 éléments de la démarche.

Ceci s'est traduit de différentes manières lors de la phase de préparation à notre première demande de labellisation (2008-2010)/ élaboration du document diagnostic partagé, définition du plan d'actions... puis de la période de sa mise en œuvre (2010-2013) qui se termine actuellement.

Bien évidemment, notre décision de ne pas faire appel à un bureau d'étude pour notre Agenda 21 local, mais d'en assurer nous-mêmes les différentes phases nous a conduits à accorder, lors du démarrage, une place prépondérante à la structuration du pilotage de l'opération.

Mené exclusivement par des élus, il s'est construit autour :

- D'un Comité de Pilotage : M. le Maire, élus, DGS de la ville,
- D'une cellule d'animation : 3 élus : un pilote, deux co-animateurs,
- D'un Conseil de Développement Durable : près de 50 personnes dont des élus, des représentants d'associations et groupes divers, des représentants des collectivités voisines (Agglomération, ...),
- Des Ateliers thématiques, au nombre de 6, regroupant chacun 12 à 15 personnes dont de nombreux membres de la population.

Dans cette forme de pilotage, appuyée ensuite par des chargés de mission, nous avons veillé à la prédominance du politique, représenté par des élus, sur les diverses instances techniques, administratives, qui se sont impliquées dans notre démarche.

La seconde phase correspondant à la mise en œuvre de l'opération a entraîné une certaine évolution dans notre pratique puisqu'aux ateliers thématiques, qui ont permis l'élaboration puis le partage du diagnostic global sur notre ville, ont progressivement succédé des groupes de suivi, attachés la plupart du temps à accompagner la concrétisation de nos diverses réalisations... Cette seconde forme d'implication, a recueilli un assez bon écho au sein de la population et a favorisé la concrétisation de certaines réalisations et leur approche de manière plus globale et transversale (échange entre élus, techniciens, membres de la population,...).

Enfin, elle nous a permis de susciter une participation assez importante de la population à nos actions.

Bien évidemment, nous nous sommes toujours inscrits dans une volonté d'amélioration continue de nos pratiques modifiant ou adaptant parfois nos manières de faire à la suite d'observations ou de suggestion des uns et des autres.

Enfin, si une forme d'évaluation quasi-continue de toutes nos actions a pu être effectuée à la fin de chaque réalisation, celle-ci est souvent restée parcellaire ou ciblée sur son objet propre.

Il nous reste donc à prendre nos dispositions pour mettre en place une évaluation globale de l'ensemble de notre Agenda 21 local, tant dans son contenu que sa réalisation pour la partager avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ce travail qui constituera l'élément essentiel des années 201-2015 devra toutefois s'envisager dans le nouveau contexte issu des prochaines échéances municipales.

Les exemples ci-après viennent illustrer à leur manière, notre prise en compte des éléments de la démarche dans la mise en œuvre de notre Agenda 21 local.

1. Participation de Guidel au programme Voltalis dans le cadre du Pacte électrique Breton

Engagé par l'Agenda 21 local au titre des initiatives solidaires pour des économies d'énergie, et portée par l'Atelier thématique "Gestion des énergies", l'inscription de notre ville dans le programme Voltalis a cherché à développer chez nos concitoyens des modulations de leur consommation d'énergie par la mise en place de boîtiers d'effacement diffus. Cette solution préconisée par le Pacte Electrique Breton permet, en effet, d'atténuer les pics de consommation sur l'ensemble de la région en suspendant momentanément le fonctionnement d'appareils de production d'eau chaude ou de chauffage électrique.

Bien évidemment, la réussite d'une telle opération passe d'abord par la sensibilisation du public à ces diverses questions puis par la recherche de la participation du plus grand nombre ; d'où la mobilisation de notre Agenda 21 local. En effet, à l'aide de courriers ciblés, de réunions d'information,..., il nous a été possible de favoriser l'inscription d'un bon nombre de guidelois à ce dispositif auquel prennent part aujourd'hui, 172 foyers pour un résultat fort appréciable de près de 100 MWh d'énergie effacée et 14,4 tonnes de CO2 évitées (octobre 2012 mai 2013).

Comme on le comprend aisément, la concrétisation de cette démarche qui se poursuit encore, a entraîné, par ailleurs, de multiples contacts lors de l'installation des boîtiers, dans le suivi des consommations et pour tout autre incident pouvant survenir.

Bref, une forte dynamique s'est créée désormais à ce sujet autour des intervenants de l'Agenda 21 local qui tiennent dans ce dispositif le rôle de cellule d'animation (interlocuteurs des uns et des autres, relais d'informations,...).

Comme on le voit, dans cette initiative liée notamment aux objectifs de préservation de la ressource du développement durable, nous nous sommes engagés dans la recherche de la participation du plus grand nombre, dans un pilotage adapté à la situation, dans une volonté d'amélioration continue des consommations d'énergie sur notre ville.

The image displays a collection of informational and promotional materials for the "Effacement diffus à Guidel" campaign. The materials include:

- A flyer titled "Effacement diffus à Guidel" with the subtitle ">> La campagne d'information". It features the Guidel logo and provides details about the initiative, including the date (2012, 04 Avril 2012) and the location (Mairie de Guidel).
- A flyer titled "L'Effacement diffus - Mode d'emploi & Avantages" which explains the concept of "Comment ça marche ?" and lists the benefits: "Écologique" (reducing CO2 emissions), "Économique" (reducing electricity bills), and "Solidaire" (reducing the need for new power plants).
- A flyer titled "La ville de Guidel s'engage dans les économies d'énergie" which encourages citizens to join the "Effacement Diffus" program to reduce their electricity consumption and CO2 footprint.
- A flyer titled "L'Effacement Diffus" with the slogan "Devenez une technologie ÉCOLOGIQUE ÉCONOMIQUE et éco-responsable !". It features a graphic of a house with a green arrow pointing upwards, symbolizing energy efficiency.
- A flyer titled "Affichage" which provides information about the "Effacement Diffus" program and the "Voltalis" initiative.

2. Sentiers et chemins de randonnée

Portés par l'Atelier thématique sur les transports et déplacements doux, plusieurs projets de création de chemins de randonnée, de voies piétonnes, pistes cyclables,..., se sont concrétisés au cours de ces 3 dernières années (circuit de Ker Anna, trajet Le Clec'h-Kernod, jonction Etangs de Lannédec- Etangs du Loc'h- GR 34, boucle de Kerbastic à la Laita, voie littorale,...).

Leur réalisation qui a nécessité une forte mobilisation a d'abord été portée par un groupe de travail spécifique créé à partir de l'Atelier et élargi à d'autres acteurs (bénévoles de l'association Guidel-Rando, responsable du service randonnée du Conseil Général, Chantier-Nature, Services Techniques municipaux, propriétaires pour l'accord de droits de passage, représentants de la Fédération et de Natura 2000 pour des passages en zones protégées,...). De plus, quelques étudiants s'y sont joints (pour la cartographie notamment) dans le cadre de stages en mairie.

Bref, ce nouveau groupe de travail, à vocation opérationnelle a porté divers projets qui ont pu se concrétiser avec l'aide de nombreux bénévoles (associations sportives, Chantier-Nature, groupes de randonneurs, ...) à la satisfaction de tous.

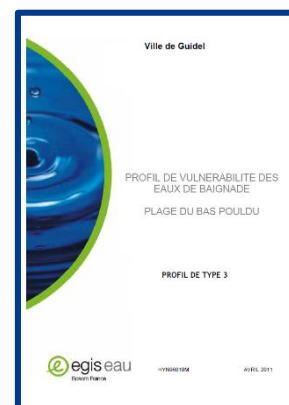
Réalisés en lien avec divers objectifs de développement durable (la promotion de déplacements doux comme moyen de limitation des effets du changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la cohésion sociale, l'épanouissement de tous les êtres) les diverses actions pilotées par ce groupe, ont entraîné une forte participation de nombreuses personnes, suscité une approche transversale de la réalisation des chemins et sentiers (technique, administrative, opérationnelle,...) et ont contribué à une amélioration importante de la situation de notre commune à ce sujet. L'évaluation qui en est régulièrement faite est positive comme nous l'expriment souvent les usagers que sont les randonneurs, les représentants de la Fédération et nombreux promeneurs qui fréquentent notre commune.



3. Qualité des eaux de baignade

Intégrée tout d'abord dans le programme de l'Atelier thématique "Lutte contre toutes les formes de pollution", la prise en compte de la problématique de la qualité des eaux de baignade a été assurée par 2 autres groupes différents au cours de ces 5 dernières années.

D'une part, un premier groupe issu de l'Atelier, mais conforté par la présence de professionnels (VEOLIA-Eau et bureau d'étude Egis Eau), de représentants d'instances administratives concernées (ARS, Agence de l'Eau, Syndicat du Bassin Ellé-Isole-Laiïta) et de l'Agglomération a porté de manière collective, la réalisation du profil de baignade de la plage du Bas-Pouldu et défini, conformément aux possibilités offertes par la Directive Européenne de 2006 sur les eaux de baignade un protocole de gestion active de la qualité de l'eau sur cette plage.



Cette première démarche, ajoutée à la prise en compte de certaines préconisations liées notamment au traitement des eaux pluviales,..., a permis d'apporter une réelle amélioration dans le classement de cette plage qui n'est plus, aujourd'hui, menacée d'interdiction de baignade.

2 années plus tard (fin 2012), la décision a été prise de solliciter par notre ville la labellisation "Pavillon Bleu" pour ses diverses plages. Cette démarche, que nous avons initiée dans le même esprit d'implication des personnes concernées nous a amené à constituer un nouveau groupe, toujours issu des 2 groupes précédents et élargis cette fois, à des professionnels du tourisme et des usagers de la mer (clubs de surf, de kite-surf, capitaine du port,...).

Tandis qu'était mis en place ce groupe de suivi "Pavillon Bleu", notre demande a abouti et nos principales plages ont été labellisées en 2013. (A noter, que nous venons de solliciter la reconduction de cette labellisation pour 2014).

Bref, dans cette démarche, pilotée par l'Agenda 21 local, nous nous sommes situés à la fois dans la recherche de participation d'acteurs concernés (qui répondent bien d'ailleurs à nos sollicitations), dans une volonté d'amélioration continue de la situation de nos plages, dans une approche globale et transversale de plusieurs questions, la labellisation "Pavillon Bleu" étant conditionnée d'une part par la qualité des eaux de baignade, et d'autre part, par des questions aussi importantes que la gestion de l'eau et de l'assainissement sur le secteur côtier, la collecte et le traitement des déchets sur l'espace littoral, l'éducation à l'environnement...

Notre prise en compte systématique de divers éléments de la démarche inscrits dans le cadre de référence des Agendas 21 a été un facteur déterminant pour la réussite de nos diverses initiatives.

Le pilotage organisé à partir de groupes d'acteurs concernés, la recherche de la participation du plus grand nombre, la transversalité frs approches et la volonté d'une amélioration continue nous ont souvent conduits à élargir le champ de nos partenaires et nous ont permis de partager, à chaque fois, des évaluations de nos réalisations en règle générale, appréciées de tous.

Notre volonté de prise en compte des finalités du développement durable dans chacune de nos actions et leur mise en œuvre selon les éléments de la démarche préconisés nous semblent avoir été des facteurs essentiels au bon déroulement de notre Agenda 21 local.

VI. Les apports et prises en compte des recommandations exprimées lors de la procédure de labellisation

4 recommandations nous ont été exprimées lors de la procédure de labellisation comme l'indique le courrier de Mme F. MAUREL, en date du 22 Mars 2011L. Elles portaient sur :

- La vision globale, les enjeux et la transversalité de notre démarche,
- La nécessité d'une réflexion sur l'articulation entre démocratie participative et démocratie représentative,
- L'intérêt d'un appui extérieur dans la mise en œuvre de notre démarche,
- Les apports de contacts avec d'autres collectivités tout comme l'intégration des réseaux régionaux en faveur du développement durable.

Ayant fait de notre part, l'objet de diverses réflexions, ces recommandations n'ont pas été laissées de côté au cours de ces dernières années. Elles ont, au contraire, été prises en compte de manières différentes dans le but d'une amélioration continue et d'une meilleure réalisation de notre Agenda 21 local.

Nos réflexions sur les enjeux de développement durable et la transversalité de leur approche ont confronté notre vision globale de l'Agenda 21 de Guidel et de sa mise en œuvre en appui sur les 4 axes de développement stratégique que nous avons adoptés :

- Aménager notre territoire en respectant sa double identité littorale et rurale,
- Préserver la qualité environnementale et patrimoniale du territoire,
- Renforcer la cohésion sociale sur notre territoire,
- Rendre notre collectivité exemplaire.

Nos échanges sur l'intérêt d'une instance de dialogue et de concertation avec des personnes issues de la société civile ont abouti à la création au cours de l'année 2011, d'un **Observatoire de la Vie Locale**. Ce groupe de 14 personnes dont la mise en place a été validée par le Conseil Municipal (délibération du 25 janvier 2011) accompagne l'équipe municipale dans certaines initiatives dont elle vient enrichir, par ses réflexions, l'approche de la ville et de son évolution.

Cette forme de "participation citoyenne" qui s'inscrit à sa manière dans l'esprit de la démocratie participative s'est révélée particulièrement intéressante sur divers points tels : la modification des sens de circulation sur plusieurs rues très fréquentées de la ville, l'élaboration d'un dossier sur un "projet de création d'un collège public à thématiques jazz et sections sportives nautiques" , initiatives en direction d'employeurs du secteur artisanal et industriel de notre ville à propos d'emploi, de formation professionnel...

Nul doute, que dans l'avenir de nouvelles sollicitations seront adressées à ce groupe dont la composition pourrait d'ailleurs être élargie et modifiée.

La question relative à un appui extérieur n'est pas ignorée mais sera placée au cœur des démarches pour l'évaluation partagée envisagée dans les 2 prochaines années.

Les nombreux contacts avec d'autres collectivités engagées dans des démarches analogues à la nôtre se sont généralement révélés positifs. Ils ont concerné d'une part les élus en charge de notre Agenda 21 local ; contacts avec les maires et élus de communes voisines (Quéven, Pont Scorff,...) avec le Conseil Général (intervention en séance plénière) et surtout avec Lorient Agglomération.

D'autre part, notre chargée de mission qui a eu l'occasion de se réunir avec les membres du réseau des chargés de mission développement durable de Bretagne, a participé à plusieurs groupes thématiques de l'Agglomération, à une journée sur la Stratégie Nationale de Développement Durable en 2012 à Rennes, a entretenu des contacts réguliers avec différents acteurs de la mise en œuvre d'Agenda 21 et de projets territoriaux ... et a suivi une formation spécifique sur la fonction de "relais local" dispensée par l'OF FEEE. Ces contacts réguliers nous ont enrichis et permis de percevoir la singularité de notre démarche (initiative portée par des élus et des agents municipaux et la population), que nous n'avons pas hésité à faire valoir dans diverses instances.



Une partie des membres de l'Observatoire de la Vie Locale

VII. Impacts et plus-value de l'Agenda 21 sur l'exercice de nos missions et celles d'autres collectivités (relations,...).

Appuyée sur une forte volonté politique de l'équipe municipale, l'Agenda 21 local de Guidel, a pris une place importante dans notre vie communale, tant dans sa phase de préparation et d'élaboration (été 2008- fin 2010) que lors de sa mise en œuvre au cours des années 2011 à 2013.

Ceci a trouvé, bien entendu, de nombreuses traductions au sein de notre commune, dans les services municipaux comme chez les élus ou au sein de la population où les préoccupations liées à l'environnement, à la préservation des ressources naturelles, à la consommation "responsable" des énergies, à la cohésion sociale, sont partagés par de plus en plus de personnes.

Cet engagement a eu, aussi, un certain impact dans nos relations et partenariats avec les collectivités que nous rencontrons régulièrement dans nos activités quotidiennes, notamment le Conseil Général, et surtout l'Agglomération, porteuse elle-même d'un projet de développement territorial, tout comme certaines communes qui la composent.

Si notre partenariat avec le département s'est instauré sans difficulté, cela a parfois été moins simple avec l'Agglomération en raison tout d'abord, de notre plus grande proximité, et surtout de notre souhait d'intervenir parfois, nous-mêmes, sur certains domaines relevant de ses compétences (gestion des déchets, interventions sur l'énergie, protection de certains espaces naturels, par exemple). D'où, des impressions ponctuelles de doublonnement qui ont pu être progressivement évitées par des rencontres, du dialogue et de la concertation.

Aujourd'hui, cela semble surmonté et nos démarches qui ont chacune leur propre fonctionnement sont bien connues de tous et semblent clairement identifiées. Loin de s'annuler l'une l'autre, elles viennent plutôt se renforcer mutuellement sur certaines questions comme l'énergie et surtout la gestion des déchets où nos apports "sur le terrain" pour le recueil de l'adhésion des habitants à la réorganisation des collectes a été (et est toujours) particulièrement important.

On peut donc affirmer :

- Que la mise en œuvre de notre Agenda 21 local a représenté pour Guidel une réelle plus-value (dans son fonctionnement interne, dans une meilleure prise en compte de problématiques jusqu'alors ignorées ou peu investies...),
- Qu'elle a entraîné de bonnes conséquences sur les relations de notre ville avec 2 collectivités dont elle est très proche : le département et l'Agglomération avec lesquelles des formes de collaboration et de travail en partenariat sont désormais établies de manière satisfaisante.

Bien évidemment, nous ferons tout pour poursuivre notre travail dans ce sens.

Fait à Guidel le 16 Décembre 2013

J. DANIEL, Adjoint au Maire,

Pilote de l'Agenda 21 local.

Demande de prolongation de la labellisation de l'Agenda 21 local de Guidel Années 2014-2015

Document annexe : revue de presse regroupant différents articles relatifs à nos initiatives concrétisées au cours des 3 années de mise en œuvre de notre agenda 21 local (2011-2012-2013),

- Page 21 à 30 : articles parus dans la presse régionale quotidienne (Ouest France – le Télégramme, secteur du Pays de Lorient),

- Page 31 à 42 : textes parus dans le bulletin municipal de Guidel : "Terre et Mer" (An douar hag ar mor) dont le dossier de présentation de notre plan de gestion différenciée des espaces publics verts et fleuris, préparé par un travail commun entre les membres de notre Atelier thématique de l'Agenda 2, des agents des espaces verts, des partenaires associatifs,... P. 37 à 40.

Guidel

Les horaires de l'éclairage public modifiés pour plus de confort

Trois questions à...

Jo Daniel, adjoint à l'environnement, sur les modifications en cours de l'éclairage public.

Depuis plus d'un an l'atelier gestion des énergies de l'Agenda 21 travaille sur la gestion de l'éclairage public. Où en est-on ?

Après avoir diagnostiqué l'existant le groupe a déterminé deux zones de gestion. L'une, à forte circulation nécessite un éclairage permanent, l'autre, composée d'habitations où l'éclairage public est non permanent avec fermeture de 23 h à 6 h. Après avoir rencontré l'entreprise en charge de notre éclairage public et vu avec elle les modifications techniques aux armoires électriques, il a été possible d'engager la phase expérimentale. Sollicités par voie de presse, les Guidelois ont pu donner leur avis et bon nombre d'entre eux nous ont contactés.

Quelles sont les modifications faites ?

À l'écoute de ces divers témoignages, il est apparu que nous devons faire évoluer les règles fixées lors du démarrage de cette nouvelle forme de gestion. L'atelier de l'Agenda 21 en a approuvé les principes et entériné les modifications suivantes : les règles de fonctionnement des horloges de commande des différentes armoires sont modifiées. Elles sont



Pascal Cormier, conseiller municipal en charge de l'Agenda 21, et Jo Daniel, adjoint à l'environnement.

réglées avec un délai par rapport aux heures prédéterminées de coucher et de lever du soleil. La modification va concerner ce délai pour un meilleur confort.

Les besoins spécifiques en éclairage autour de Kerprat et de l'Estran les soirs de spectacles ou de manifestations sont pris en compte. Les horaires y seront modifiés en permanence : extinction des lumières à 1 h et retour de l'éclairage à 6 h du matin. Cette solution permet plus d'économies que la mise en place de changements ponctuels à chaque

occasion. De même à Guidel-Plages en juillet et août. L'entreprise gestionnaire de notre réseau d'éclairage public, en ayant été informée ces changements, vont devenir opérationnels dès ce début janvier.

Quels sont les enjeux de cette modification ?

Les enjeux de l'éclairage public sont nombreux et très importants. Plus de 10 % d'économie sont espérés ? Mais cela comporte également des enjeux environnementaux liés à notre projet global d'Agenda 21.

GUIDEL

Énergie. Réduire sa facture avec le solaire

20 mai 2011

Dans le cadre de la 4^e édition de la Semaine européenne de l'énergie solaire, le comité de pilotage de l'Agenda 21 local a convié, dimanche, les animateurs de l'Agence locale de l'énergie de Bretagne-Sud (Aloen) à venir sur le marché pour une campagne d'informations. Le public a pu se renseigner sur les types de chauffage, de fenêtres, les matériaux d'isolation, etc. La veille, sur le secteur de Poulezant, la maison d'un particulier dont le chauffage est assuré par un système solaire combiné à une chaudière bois à alimentation automatique (granulés) avait pu être visitée.

30 familles guidéloises accompagnées

Partenaire de la ville de Guidel dans le cadre du Plan soleil-bois, Aloen exerce une mission de service public accessible à tous. «Les conseillers qui y travaillent répondent gratuitement aux questions des particuliers, notamment sur les aspects techniques des installations, les points administratifs et financiers: crédits d'impôt, éco-prêt à taux zéro, aides pour favoriser les énergies renouvelables locales», explique Joël Daniel, adjoint à l'environnement. Intégrée au réseau des espaces Info-énergie, l'agence bénéficie de financements du conseil régional, de Cap l'Orient agglomération, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et de la ville de Guidel. À ce jour, 30 familles guidéloises ont déjà pu bénéficier de ces aides.



Renseignements Aloen, 31, rue du Couëdic, à Lorient, courriel: info-energie.lorient@wanadoo.fr ou Catherine Bodic, tél.02.97.02.74.66, courriel: agenda21local@mairie-guidel.fr

© Copyright Le Télégramme 2013

GUIDEL

Charte de désherbage. Guidel décroche le niveau 2

29 juin 2011

La ville a obtenu le niveau 2 pour sa mise en application de la charte de désherbage et de la limitation de la consommation des produits phytosanitaires sur les espaces publics. «Cette reconnaissance s'appuie sur la diminution de la consommation de produits (18,8kg en 2008; 13,3kg en 2009; 3,9kg l'an dernier), alors que les surfaces en charge augmentent régulièrement, mais aussi sur des aspects plus globaux, dans lesquels entrent la formation et la gestion du personnel à l'utilisation raisonnée des produits», explique Joël Daniel, adjoint à l'environnement.

De nombreux critères

D'autres critères ont aussi été pris en compte: l'existence d'un atelier fleurissement et embellissement au sein de l'Agenda 21 local, la préparation d'un plan de gestion différenciée définissant un code qualité des espaces verts et fleuris, l'introduction dans le Plu d'une cartographie exhaustive des espaces verts intégrant le code qualité, l'organisation, chaque année, d'une journée de sensibilisation à l'utilisation du compost végétal, etc. «Ce niveau 2 est difficile à obtenir et c'est pourquoi nous ne devons pas relâcher nos efforts. J'invite également les jardiniers amateurs à s'engager dans cette voie, vers des éco-jardins».

Niveau 3 en ligne de mire

Avec la remise annuelle des trophées Zéro phyto, la Région a récemment donné un nouvel élan en matière d'exemplarité des communes bretonnes. C'est dans cette dynamique que s'inscrit la charte d'entretien des espaces communaux, porté par le Syndicat du Bassin du Scorff, que la Ville vient de signer. La charte intervient en faveur de la qualité de l'eau, de la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité. Plus largement, elle envisage l'ensemble des problématiques liées à la protection des cours d'eau. En signant la charte, la commune s'est engagée à tout mettre en oeuvre pour respecter l'ensemble des critères permettant d'accéder au niveau 3. Un quatrième et un cinquième niveaux ont été introduits à titre optionnel. L'un doit permettre à la commune de viser le Zéro phyto, l'autre conduit à élargir le champ d'action environnemental en matière d'entretien des espaces publics: lutte biologique intégrée dans les serres et espaces verts, gestion écologique des eaux pluviales, mise en place d'une politique d'économies d'eau, gestion différenciée afin de préserver et mettre en valeur la biodiversité.

© Copyright Le Télégramme 2013

Randonnée. Inauguration d'un nouveau sentier

6 août 2011

Situé en bord de la Laïta, face à l'abbaye de Saint-Maurice, le Chemin du Moulin, à Kerhoat-Bénoal, a été officiellement ouvert au public vendredi. D'une longueur de 2,5km ce chemin, inscrit au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (Pdipr) a pu être réalisé suite aux accords passés entre la Ville, le conseil général et la fondation Polignac Ker-Jean propriétaire du site. D'autres partenaires ont également apporté leur concours, le Conservatoire du littoral, Natura2.000 et des bénévoles de l'association Guidel rando.

La protection du patrimoine naturel

Dans son allocution de présentation, Joël Daniel, adjoint en charge de l'environnement, a déclaré « Cette manière de procéder, qui amène à regrouper diverses énergies : financière, administrative, technique et sociale, sur des objectifs précis et des réalisations concrètes donne une bonne illustration des pratiques mises en oeuvre au sein de notre Agenda 21 local pour la promotion des déplacements doux, la mise en valeur et la protection de notre patrimoine naturel et de l'environnement ».

Une passerelle de 45 mètres

La signature d'une convention a permis la réalisation de travaux d'aménagement dont l'élément le plus spectaculaire est la construction d'une passerelle en bois de près de 45 mètres de long. Installée tout près de l'ancien moulin de Bénoal, elle permet de franchir désormais et en toute sécurité le ruisseau de Saint-Michel avant que ce dernier ne se jette dans la Laïta.

© Copyright Le Télégramme 2013



Guidel

Les petits bretonnants chantent pour les anciens



Deux générations se retrouvent autour des chants et du breton.

Mardi, les jeunes élèves de la classe bilingue de Cécile Flairet sont allés rendre visite aux membres du club de l'Amitié. Ils y ont été accueillis par la présidente et par l'adjoint aux associations. « C'est un moment d'échange important entre une génération dont le breton est la langue maternelle et une génération qui l'apprend à l'école » a expliqué François Hervé. « D'où quelques différences dans la prononciation, accentuées par le fait que certains d'entre nous sont Finistériens ».

Jo Daniel, adjoint à l'environnement, s'est joint au groupe. « Dans le cadre de l'Agenda 21, nous avons un atelier sur la place du breton dans la

vie municipale. »

Les écoliers ont offert plusieurs chants à leurs aînés, dont E kreiz an noz de Youenn Gwernig. Ils ont été remerciés par d'autres chansons dont Me zo ganet e kreiz ar mor. Les jeunes bretonnants se sont ensuite essayés au kan an diskan.

Guidel

Breizh Bocage : il ne reste plus qu'à planter



Mercredi, les propriétaires inscrits à Breizh Bocage ont reçu les plants à mettre en place dans les haies et les talus.

Inscrite dans l'Agenda 21 local, la mise en œuvre de Breizh Bocage vise plusieurs objectifs : l'amélioration de la qualité de l'eau, la préservation de la biodiversité et la restauration des paysages, la production de bois d'œuvre et de bois d'énergie et la lutte contre l'érosion des sols.

Cette année vingt-quatre propriétaires étaient concernés : quinze agriculteurs et huit propriétaires en zone rurale, ainsi que la commune. 11 000 plants sont fournis représentant une trentaine de variétés qui serviront aux talus et billons plantés, aux haies à plat et en bord de ruisseau et à la restauration des haies. 14,6 km seront plantés dès à présent et 1,8 km à

l'automne. L'entreprise partenaire du programme Breizh Bocage est installée dans l'Orne. Cette région a connu des épisodes de grand froid et n'a pu livrer à la période prévue les plants destinés aux participants.

La remise s'est déroulée mercredi aux services technique. « Cette opération est coordonnée par Guy Le Delliou et Lionel Canivet, responsable et agent du service espaces verts, et Catherine Bodic de l'agenda 21 local », précise Jo Daniel, adjoint chargé de l'environnement. Samuel Le Port, de la Chambre d'agriculture, a remis à chacun son schéma de plantation. « Le but est de reconstituer des haies bocagères, des talus... »

Ouest France 13 3 2012

Guidel

« La nourriture, c'est précieux, ne la jetons pas »

Initiée par l'Agenda 21 et le conseil municipal des enfants, la semaine anti-gaspillage dans les cantines scolaires a rencontré un vif succès. Après avoir préparé, pendant deux mois, les fresques et affiches exposées dans les cantines et les écoles, les jeunes élus de la commission environnement et travaux se sont mobilisés pour sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire et les inciter à goûter les aliments proposés. « Recycler c'est bien, jeter moins c'est mieux », « la nourriture c'est précieux, ne la jetons pas », annonçaient ainsi certaines des affiches.

15 % de déchets en moins

Pendant une semaine, les élèves des trois cantines de Kerprat, Prat-Foën et Polignac ont recueilli et trié quotidiennement les déchets de leurs repas. Ils ont été pesés et les résultats affichés chaque jour. « Tous les élèves se sont sentis concernés et ont permis de réduire la quantité de déchets alimentaires de 15 % par rapport à une première pesée réalisée en janvier », précise Catherine Bodic. Ce sont quand même 90 kg de déchets qui ont été recueillis à la cantine de Kerprat (maternelle et



Pendant une semaine, toutes les écoles ont participé à la semaine anti-gaspillage.

primaire), 75 kg à Prat-Foën et 35 kg à Polignac.

A Prat-Foën, toute la nourriture jetée, sauf la viande et le poisson qui pourraient attirer les rats, rejoint le

compost que les élèves alimentent pour le jardin éducatif de Guillaume Watel. L'eau est récupérée pour l'arrosage des plantes. Rien ne se perd, tout se transforme.

Ouest France 20 3 2012

Écoles, assos et municipalité ont nettoyé les plages

Mardi après-midi, près de 280 enfants venant des 2 écoles primaires : Prat-Foën et Notre-Dame-des-Victoires, ainsi que du collège Saint-Jean, se sont mobilisés à l'initiative de l'association Tu fais quoi pour la planète pour une importante opération de nettoyage du littoral. Accompagnés de membres des équipes enseignantes, de parents d'élèves, de représentants de plusieurs associations comme Surf-casting, Pêcheurs-plaisanciers et de divers partenaires commerciaux comme le Camping de Pen Er Malo, ils ont ramassé de nombreux déchets entassés dans des containers et une benne mis à disposition par la ville. « Impliqué dans la mise en œuvre de cette opération, l'Agenda 21 de Guidel était représenté par Catherine Bodic, chargée de mission, qui a informé les enfants sur les laisses de mer et les a sensibilisés à la nécessité de lutter contre la prolifération des déchets sur les plages », a conclu Jo Daniel, adjoint à l'environnement.

Petits ou grands, l'avenir de la planète ne peut pas laisser indifférent.



LeTélégramme

GUIDEL

Économie d'énergie. Un système qui a séduit le public

1 juin 2012

À l'initiative de l'Agenda 21 de la ville de Guidel, la société Voltalis a présenté au public, vendredi soir, son système d'effacement diffu pour lequel chaque Guidélois a reçu un courrier d'explication dernièrement.

Alternative à la dépendance énergétique

Intégrée au plan électrique breton pour trouver des alternatives à la dépendance énergétique, cette solution consiste en une « pause » de quelques minutes des équipements électriques, tels que les ballons d'eau chaude et les radiateurs. Voltalis et un électricien qui pose les équipements pour la société et la commune de Guidel ont présenté le système et ont répondu aux questions du public qui portaient principalement sur la conformité aux normes des tableaux électriques et leur ancienneté, l'adaptabilité de ce système sur des installations, tels que chauffage par le sol, le chauffage par accumulation, la géothermie ou encore la pompe à chaleur. À titre d'exemple, le système peut être installé pour le chauffage au sol et par accumulation, mais pas dans le cadre d'une pompe à chaleur dans l'état d'avancement de la technologie actuelle. Une installation trop ancienne n'offrant pas la possibilité de séparer les alimentations ne peut pas non plus accepter ce système. La mise en oeuvre de cet équipement est précédée d'une visite technique pour valider la capacité d'adhérer à Voltalis. La société a précisé les garanties de gratuité complète du système pour les Guidélois.



Guidel

Des distributeurs de sac pour les déjections canines

Les déjections canines sont un sujet de mécontentement très souvent exprimé par les habitants. La municipalité a décidé « d'inciter les propriétaires de chiens à lutter contre cette forme de pollution mal ressentie par beaucoup », explique Jo Daniel, adjoint à l'environnement. Les élus souhaitent « répondre à une suggestion plusieurs fois exprimée par les participants à l'atelier « Lutte contre toutes les pollutions » de l'Agenda 21. »

Des distributeurs dans tous les lieux stratégiques

Pour cela, des distributeurs de sachets plastiques à utiliser pour ramasser ces déjections commencent à être installés dans divers endroits de la ville comme la place Jaffré, la place de Polignac, le Mail Léna, la rue Abbé-Coëffic, soit au total une dizaine d'endroits. « Quelques lieux particulièrement sensibles ont été aussi équipés de ces distributeurs, là où sont installés les jeux pour enfants et certains équipements sportifs ». C'est le cas à l'Espace Gauguin, à Guidel-Plages, sur les aires de jeux très fréquentées par les familles et les assistantes maternelles, ou près du sautoir de Prat-Foën utilisé pour les



Les utilisateurs du parc Gauguin ont accueilli l'installation des distributeurs avec soulagement.

sports scolaires. « Cette demande a été fortement soutenue par le conseil municipal des enfants ».

Une initiative très bien accueillie
Mercredi matin, l'adjoint à l'environnement, accompagné d'un club canin

lorientais et de leurs trois chiens, sont allés à la rencontre des utilisateurs de Parc Gauguin. « Le fait qu'il y ait un distributeur nous permet plus facilement de faire remarquer aux propriétaires de chiens qu'ils peuvent garder l'endroit propre », explique

une assistante maternelle. « Tous les propriétaires de chiens devraient montrer ce civisme élémentaire. » Une autre démonstration est prévue dimanche 7 octobre, sur l'aire de jeu de Guidel-Plages.

Quest France 20 09 2012

LeTélégramme

GUIDEL

Prat-Foën. 51 écoliers ont planté 400 arbres

27 novembre 2012

Dans le cadre d'un partenariat entre la Ville et la Fondation Polignac Ker-Jean, une opération un peu particulière avait lieu mardi dernier, sur les secteurs de Kergoldec, Poulbriz et Kervardel. Une action qui s'inscrit dans le programme Breizh bocage qui porte sur la restauration des talus et des haies bocagères pour la préservation de la qualité de l'eau. Encadrés par des agents du service des espaces verts, 51 enfants de l'école de Prat-Foën et Michel Le Tenier et Guillaume Watel, leurs enseignants, ont planté 400 arbres (chênes, châtaigniers, érables, néfliers, noisetiers et aubépines). Présente à Guidel, Constance de Polignac est venue sur place remercier les participants pour leur implication. Dans son intervention, la princesse a rappelé à chacun son attachement à la préservation de la nature et son soutien à des pratiques agricoles responsables et respectueuses de l'écosystème.



Création d'un chemin de randonnée

À l'avenir, l'opération servira de support à la création d'une boucle de randonnée de 5,5km permettant d'établir une jonction entre les rives de la Laïta et plusieurs sentiers menant à Saint-Michel, Kerviniou, Locmaria. « Son utilisation fera bientôt l'objet d'une convention tripartite entre le conseil général en charge du Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnées (PDIPR), la Fondation et la Ville. Le comité départemental de la randonnée sera sollicité plus tard, en vue d'agréer ce sentier » a expliqué Joël Daniel, adjoint à l'environnement.

© Copyright Le Télégramme 2013

De Kerbastic à la Laïta. Le chemin ouvert au public

4 juin 2013

La boucle pédestre « De Kerbastic à la Laïta » a été inaugurée, vendredi. Signée officiellement, lors de la cérémonie qui a réuni près de 80 personnes au domaine de Kerbastic, la convention tripartite entre le département du Morbihan, la ville de Guidel et la fondation Polignac Ker-Jean ouvre désormais l'accès à tous du nouveau chemin de 5,2 km.

Un projet de deux ans

En préparation depuis novembre 2010, le chemin de promenade et de randonnée traverse des zones boisées, longe le ruisseau de Saint-Michel et les rives de la Laïta, pour offrir aux marcheurs de superbes points de vue sur l'abbaye de Saint-Maurice, la rivière et l'ancienne pêcherie dans le bas de Kerhoat-Bénoual. Son prolongement vers Ar Butten, promontoire qui domine l'ouverture de l'estuaire de la Laïta, puis sur les villages de Poulbriz, Kervardel et Kergoldec prépare le retour vers Kerbastic, ce qui donne plusieurs possibilités de jonction vers d'autres quartiers et secteurs de la ville.



Plusieurs associations mobilisées

Dans une courte allocution, Joël Daniel, adjoint à l'environnement, a rappelé les grandes lignes de l'initiative qui a mobilisé plusieurs associations, les Joggers de la Laïta, le Groupement athlétique Guidéolois, Guidel rando, ainsi que des gardes-nature de la ville et le chantier nature de Caudan. « Ces actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, à destination du public en général et d'enfants des écoles de Notre-Dame-des-Victoires et de Prat-Foën en particulier, s'inscrivent dans le partenariat entre l'Agenda 21 local et la fondation ».

© Copyright Le Télégramme 2013

Guidel-Plages. Le coeur de station a été inauguré

28 juin 2013

Le projet de Guidel-Plages, qui a nécessité sept ans de réflexion, plus de 50 réunions et 17 délibérations du conseil municipal, « la grosse opération du mandat », pour reprendre les termes employés par François Aubertin, maire, a été inauguré, samedi après-midi. En grandes pompes et même avec tambours et trompettes avec la fanfare La Bande à pas d'air.

Deux ans de travaux

L'aménagement de Guidel-Plages, et le coeur de station en particulier, a nécessité deux années de gros travaux et beaucoup d'énergie chez les acteurs et partenaires. « Un chantier de cette importance exige de la présence et des décisions à prendre au jour le jour. Je tiens à rendre hommage, aujourd'hui, à Michel Leclercq (conseiller municipal en charge de l'aménagement du littoral) qui a mené ce projet de bout en bout, à Emmanuel Janssen et Jo Daniel (respectivement adjoints aux travaux et à l'environnement) », a déclaré le maire, devant une assistance nombreuse. « Ceci n'est qu'une des pièces du puzzle, les autres étant l'agrandissement du port de plaisance (les travaux devraient débiter à la fin de l'année) et le transfert de la galerie marchande ». Quant à l'installation d'un perré (aménagement destiné à empêcher les eaux de dégrader l'ouvrage), elle a été repoussée à plus tard, pour des raisons de coût. Le premier magistrat de la Ville a ensuite invité Norbert Métairie, président de Lorient Agglomération, et Pierrick Névéann, vice-président du conseil général, et les trois adjoints concernés à le suivre pour couper le symbolique ruban tricolore.



© Copyright Le Télégramme 2013

Guidel

De nouveaux sentiers de randonnée autour de la ville

Guidel dispose, dans le domaine des chemins de randonnée, de presque 80 km de sentiers accessibles aux promeneurs, randonneurs ou joggers. Aux 62 km de chemins et sentiers officiellement recensés à l'inventaire de juin 2012, il faut ajouter près de 25 km de chemins d'exploitation utilisés quotidiennement par des agriculteurs et fréquentés régulièrement par des randonneurs.

Portés par un groupe de travail issu de l'Agenda 21 local, trois des cinq nouveaux sentiers de randonnée pédestre ont été ouverts ces dernières semaines, en parallèle à l'opération « Un arbre un enfant ». Les sentiers concernés sont la boucle pédestre de Kerbastic à la Laïta, le chemin autour du cœur de station vers le port de plaisance et le début du sentier de la Laïta.

Les deux autres se termineront avant la fin de l'année. « Leur réalisation complète viendra augmenter nos possibilités de promenades et

randonnées par la création de liaisons intercircuits », précise Jo Daniel, de l'Agenda 21 local. « Ils seront prêts avant la fin de l'année et vont concerner une partie du secteur côtier et du centre. »

Sur le littoral, des travaux vont démarrer pour la création d'une jonction piétonne entre Locmiquel-Méné et la plage de Pen-Er-Malo, et seront menés sous la responsabilité du conseil général. Ces travaux seront bientôt suivis de diverses interventions sur le GR 34, afin d'établir une liaison directe entre les étangs de Lannec et du Loc'h.

Autour du centre de Guidel, les jonctions entre Le Gouëric et la Trouée Verte constitueront le dernier maillon du « périphérique piétonnier » promis autour du bourg. « Cette réalisation pourrait donner lieu, en fin d'année, à une manifestation populaire au cours de laquelle les Guidélois seront invités à faire le Tro Kreizker Gwidel et à le



Ouverts le 25 mai dernier, les chemins de l'opération « Un arbre un enfant » font un peu plus d'1,2 km de longueur.

faire découvrir aux adeptes de la marche et des déplacements doux toujours plus nombreux dans notre commune », affirme Jo Daniel.

Eaux de baignade. Toutes sont de bonne qualité

16 août 2013

Source légitime de préoccupations pour les personnes qui fréquentent les plages guidéoloises, la qualité des eaux de baignade fait l'objet cette année d'un suivi encore plus important. Questions à Joël Daniel, adjoint à l'environnement :

Y a-t-il des raisons à cela ?

Deux en particulier, le Pavillon Bleu qui a été attribué pour trois de nos plages (Pen er Malo, Le Loc'h, La Falaise) et le réaménagement des espaces publics de Guidel-Plages, au sein duquel nous avons intégré des dispositions spécifiques pour le traitement des eaux pluviales, source majeure de pollution lors des années passées pour la plage du Bas-Pouldu.

Qu'en est-il de la qualité sanitaire des eaux de baignade ?

Comme le montrent les tableaux établis par l'Agence régionale de santé, elle est très bonne. Si mi-juin certaines plages ont été classées en qualité suffisante, cette légère dégradation n'a été que passagère, et très vite nous avons retrouvé le niveau « eaux de baignade de très bonne qualité » pour les cinq plages.

Les problèmes récurrents de la plage du Bas-Pouldu sont-ils oubliés ?

En effet, les phénomènes de ruissellement que nous connaissions auparavant avaient été identifiés comme une des causes principales de la pollution que nous rencontrons fréquemment sur les eaux de cette plage. Le nouveau dispositif d'assainissement et de traitement des eaux pluviales conçu lors du réaménagement de Guidel-Plages commence à porter ses fruits.

En quoi ont consisté ces travaux ?

Les eaux pluviales de tout le secteur compris entre la RD 306 et la rue de La Villeneuve-Ellé (Kerbigot, Le Cruguel, rue de Roz Avel, Loden Bihan, etc.) ont été déviés vers deux bassins végétalisés qui contiennent des plantes aux capacités épuratoires reconnues (iris, joncs, phragmite, roseaux, etc.). Une vanne d'évacuation en permet un écoulement très lent (quatre à cinq heures pour vider le bassin), ce qui permet à l'eau pluviale de décanter un peu et surtout d'alimenter ces plantes friandes en bactéries. Le second réseau d'assainissement (La Villeneuve-Ellé, Les Glénans, les Terrasses, etc.) a été dévié vers Le Vallon, où se crée petit à petit une nouvelle zone humide. L'eau y est filtrée naturellement avant de rejoindre lentement la plage.

Et le résultat donne satisfaction ?

Il semblerait que oui, car la plage du Bas-Pouldu a retrouvé une qualité d'eau de baignade qu'elle n'avait plus connue depuis plusieurs années. Mais tout ceci reste encore fragile et il nous faut continuer à être vigilants. On peut penser que nous sommes sur une bonne voie, d'autant que nos voisins de Clohars-Carnoët mettront bientôt en service leur nouvelle station d'épuration, ce qui contribuera encore à l'amélioration de la qualité de l'eau dans l'estuaire de la Laïta. Les résultats des contrôles de l'ARS sont affichés à la mairie, sur les lieux de baignade, près des postes de secours, au port de plaisance, sur les sites internet du ministère de la Santé et de la Ville de Guidel.

© Copyright Le Télégramme 2013



Guidel

120 tonnes de compost végétal distribuées aux Guidélois

La 6^e journée de distribution du compost végétal, organisée vendredi en partenariat avec l'entreprise Bleu-Vert Terreau d'Iroise, a connu un franc succès.

Près de 120 tonnes ont été enlevées dans les deux lieux de distribution, Kergroise et la plate-forme de compostage où on a connu pas mal de problèmes de circulation pendant la journée.

« Ce phénomène montre un changement dans les manières de faire des Guidélois. Si on a relevé une légère baisse de la fréquentation à Kergroise où étaient distribués des sacs, à la plate-forme de compostage, on a constaté une fréquentation bien plus importante avec de plus en plus de personnes avec des remorques et autres contenants »,

se félicite Jo Daniel, l'adjoint à l'environnement.

Hausse des dons en faveur du Téléthon

Cette augmentation de la quantité distribuée s'est aussi traduite dans les dons au profit du Téléthon. 843 € ont été recueillis (360 € en 2010 et 750 € en 2012).

« L'intérêt des Guidélois pour le jardinage au naturel et l'utilisation du compost végétal, devenu un véritable ami au fil des ans, ne leur font pas oublier leur générosité. Cette opération portée par l'Agenda 21 local et réalisée pendant la semaine de la réduction des déchets est un bon exemple d'une réutilisation massive des déchets verts d'une collectivité. »



Les employés des espaces verts ont participé à l'opération et à la collecte pour le Téléthon.

Ouest France 26 11 2013

Conserver l'excellence de nos eaux de baignade

La commune de Guidel est dotée de cinq grandes plages très fréquentées. La municipalité accorde une très grande importance à la qualité de ses eaux de baignade. Contrôles quotidiens, anticipation des risques de pollution, tout est mis en œuvre pour profiter des plages en toute tranquillité.

Quatre plages guideloises (Pen er Malo, la Crique des Amoureux, le Loc'h, la Falaise) sont classées depuis plusieurs années en catégorie A et ne posent donc aucun problème. Celle du Bas-Pouldu reste plus problématique et requiert davantage d'attention du fait de sa situation géographique.

« La prochaine entrée en vigueur de la Directive Européenne sur la qualité des eaux de baignade représente à nos yeux une opportunité pour chercher à bien comprendre les phénomènes de pollution à l'œuvre sur la plage du Bas-Pouldu et déterminer les travaux

indispensables pour y remédier qui devront être intégrés dans le futur aménagement de la station Guidel-Plages : c'est pourquoi une étude de qualité de l'eau dite «profil de baignade» a été réalisée. Elle doit nous amener à nous engager dans une démarche de gestion active du site », explique Jo Daniel, adjoint à l'Environnement et au Développement durable. Comme chaque année depuis 2006, un laboratoire d'analyses assure un contrôle quotidien de la qualité des eaux de baignade pendant la période estivale. Les résultats sont publiés quotidiennement sur le site www.guidel.com, rubrique Agenda 21.



Critères de classement de la qualité des eaux de baignade.

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité moyenne
- C : Eau pouvant être momentanément polluée
- D : Eau de mauvaise qualité



Zéro phyto

Portée par le Syndicat du Bassin du Scorff, une nouvelle charte d'entretien des espaces communaux est proposée aux villes et communes adhérentes. Inscrite dans les initiatives en faveur de la qualité de l'eau, de la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, cette charte vise à réduire au maximum, voire à supprimer définitivement toute utilisation de produit phytosanitaire dans l'entretien des espaces publics verts et fleuris. Fortement sensibilisée à cette question, la ville de Guidel signera cette charte portant sur les années 2011 à 2014. Le Syndicat du Scorff a d'ailleurs souligné les efforts de la commune et la baisse très importante de consommation de produits phytosanitaires (- 78 % en 3 ans).

6

Exemplaire !



La commune de Guidel poursuit sa démarche d'exemplarité avec une sensibilisation du personnel communal au tri et à la récupération des déchets. « Elle se traduit concrètement par l'organisation à la mairie d'une collecte sélective des papiers, des journaux et des magazines », explique Pascal Cormier, conseiller délégué au Développement Durable. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'Atelier « Déchets et recyclage » de l'Agenda 21 local et en lien avec l'opération « Tous éco-citoyen 56 » organisée par le Conseil Général.

Les palets devant l'hôtel de ville ont été fabriqués par les agents des Services Techniques uniquement avec du matériel de récupération.



Les Guidélois ont la main verte



Les lauréats

Catégorie jardins paysagers visibles de l'espace public :
 1^{er} Jean Godon, rue des Celles ;
 2^e Gérard et Annie Le Garrec, résidence Les Fauvettes ;
 3^e Faulette Gagault, Lomoria.

Catégorie éco-jardins visibles en partie de l'espace public :
 1^{er} Lucie Rivard, Le Hégar ;
 2^e Marie-Josée Le Dantec, rue Le Taloc.

Catégorie décor floral, espace jardiné sur cour :
 1^{er} Alice Kerdraoh, Ken-Laita ;
 2^e Louise Courret, rue de Ken-Hidi ;
 3^e Annick Even, place Jean-Morinet.

Catégorie mise en valeur des infrastructures d'accueil touristique en espace urbain :
 Jean-Pol Le Guernou, bar Le Temaj ;
 sous appellation : Sylvain Varon, camping Les Jardins de Kergal.

Catégorie embellissement Bretagne-Sud Habitat : Giteauo Crasulo (HLM de Kerpob) :
 Mmes Harpe et Gosquien, Kerdrin.

Catégorie jardins potagers, fleurs, visibles de l'espace public :
 1^{er} Gérard Jaouan, Treouarc ;
 2^e François Le Romancer, impasse des Voinneux ;
 3^e Lucie Rivard, Le Hégar.

Le 27 octobre dernier, la traditionnelle remise des prix du concours communal des maisons fleuries s'est tenue en présence de Guy de Kersabiec (vice-président du Conseil Général du Morbihan et président du jury départemental des maisons, villes et villages fleuris), Jean-Pierre Brosetta (président de l'association des Jardiniers de France), François Aubertin, Maire, Jo Daniel, adjoint à l'Environnement et au Développement durable) et d'autres élus. Cette édition 2011 a été rendue difficile en raison de conditions météorologiques peu favorables. Les 47 jardiniers guidélois inscrits au concours ont su faire preuve

de savoir-faire et d'imagination pour lutter contre la sécheresse.

« Ce concours montre l'adhésion de la population aux démarches engagées par la commune en faveur du fleurissement et de l'embellissement de notre ville, précise Jo Daniel. Nous associons cet événement aux concours départemental puis régional des villes fleuries. Après avoir obtenu le 1^{er} prix départemental des villes fleuries en 2009 dans la catégorie des villes de plus de 8 000 habitants, puis une première fleur par le Conseil national des villes fleuries en 2010, Guidel se prépare dès maintenant à concourir en 2012 pour une seconde fleur.»



Jardins écolo !

Déjà engagée dans des pratiques de jardinage et d'entretien des espaces verts respectueuses de l'environnement, la ville va poursuivre ses efforts à travers plusieurs initiatives.

- La signature par la ville de la « Charte pour l'entretien des espaces communaux » en partenariat avec le Syndicat du Scorf.
 - Les actions régulières de promotion de l'utilisation du compost végétal sur les espaces publics comme dans les domaines privés (journées annuelles de distribution de compost, communications diverses...).
 - La participation croissante d'agents municipaux (espaces verts et voirie) à des journées de formation sur ces thèmes.
 - Le programme Breizh Bocage.
 - La préparation pour le début de 2012, d'un plan communal de gestion différenciée des espaces verts et fleuris de la ville, véritable plan-guide dont pourront se servir quotidiennement les acteurs du fleurissement et de l'embellissement de Guidel.
- Portées par l'équipe municipale et par l'atelier « Fleurissement et embellissement » de l'Agenda 21 local, ces initiatives s'inscrivent toutes dans la volonté de Guidel de développer dans divers domaines des pratiques respectueuses de la nature et de l'environnement.

Guidel, ville ÉcoW'actrice !

Créé en partenariat avec Réseau transport d'électricité, l'Ademe, la préfecture et le Conseil régional de Bretagne, le programme EcoWatt a pour objectif d'inciter les Bretons à modérer leur consommation en énergie. La ville renforce cette année son engagement dans le programme et vous livre quelques conseils utiles pour faire des économies, tout en préservant votre confort.

Depuis trois ans, l'Agenda 21 de Guidel relaie auprès des acteurs « Agenda 21 » les alertes EcoWatt qui incitent particuliers, entreprises et collectivités à modérer leur consommation d'électricité, notamment aux périodes de pointe, entre 18h et 20h, pendant la période hivernale.

« La ville de Guidel vient de renforcer son implication dans ce programme en signant la Charte d'engagement EcoWatt désormais à la disposition des collectivités et des institutions de la région Bretagne sensibilisées à ce problème, explique

Pascal Cormier, conseiller délégué au Développement durable. Rejoignant ainsi les agences locales de l'énergie et de nombreuses autres villes bretonnes, Guidel s'inscrit délibérément dans ce dispositif pour sensibiliser chacun à une plus grande vigilance et une meilleure maîtrise de ses consommations.»

Portée par l'Agenda 21 local et notamment par l'atelier consacré à la gestion des énergies, la mise en œuvre de cette charte est menée par Catherine Bodic, désormais ambassadrice EcoWatt pour la ville de Guidel. Dans ce cadre, elle formera dans un premier temps les agents municipaux aux bonnes pratiques en termes de consommation d'énergie, puis assurera la communication auprès des Guidélois en relayant les alertes, en sensibilisant aux bons gestes-énergie.

« Après notre engagement sur les économies d'eau, la limitation de l'éclairage public, les actions pour la réduction des déchets, la signature de cette charte positionne Guidel parmi les villes les plus sensibilisées à ces questions si importantes pour notre environnement », conclut Jo Daniel, adjoint à l'Environnement et au Développement durable.



Adoptez les bons réflexes !

L'éclairage

- éteignez la lumière quand vous quittez une pièce
- limitez le nombre de lumières allumées dans la pièce dans laquelle vous vous trouvez
- évitez les ampoules halogènes, car elles consomment 4 fois plus qu'une ampoule basse consommation à équivalent
- faites entrer un maximum de lumière naturelle

Le chauffage électrique

- réduisez la température dans les pièces inoccupées
- conservez une température confortable de 19° C dans les pièces à vivre, et pour les plus fâcheux, préférez mettre un pull au lieu d'augmenter le thermostat
- pour conserver la chaleur toute la nuit, il est conseillé de fermer rideaux et volets

Les appareils électro-ménagers

- désignez les appareils en veille. Tous les appareils (ordinateur, TV, Hi-Fi, lecteur DVD...) qui restent en veille consomment de l'électricité
- utilisez votre lave-vaisselle, lave-linge ou sèche-linge seuls
- si le dégivrage n'est pas automatique, pensez à dégivrer votre réfrigérateur et congélateur régulièrement. La consommation d'un réfrigérateur est doublée à partir de 4 mm de givre !
- réduisez autant que possible l'utilisation de votre four et de vos plaques de cuisson.

Le site www.ecowatt-bretagne.fr livre de nombreux conseils pour consommer moins d'énergie et ainsi faire des économies sur vos factures !

Covoiturer : un geste pour la planète et le porte-monnaie

Accompagné des transports en commun, le covoiturage constitue une solution judicieuse pour qui veut maîtriser sa consommation en carburant et participer à l'effort collectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Deux axes de covoiturage existent à Guidel : l'aire de Pen-Marc, située à proximité de la voirie express et des zones d'activités, attire les personnes se déplaçant pour des raisons professionnelles qui trouvent en son lieu pratique de regroupement et de stationnement des véhicules. L'aire de l'ESTRAN, située sur le parking de la salle de spectacles, rassemble plutôt des membres d'associations qui se regroupent avant de covoiturer pour partir pratiquer ensemble leurs activités.

Pour connaître les trajets au départ ou à destination de Guidel, il suffit de consulter et de s'inscrire sur le site www.covoiturage.morbihan.fr. Plus d'une centaine de trajets quotidiens, hebdomadaires ou occasionnels y sont déjà recensés. Destinés aux particuliers et aux professionnels, ce service simple et gratuit permet à chacun de contribuer aux économies d'énergie en mutualisant ses trajets.



[Aire de covoiturage de l'ESTRAN]

13 C'est le nombre de kilomètres de talus et de haies qui vont pouvoir être reconstitués cette année grâce au programme Breizh Bocage. Cette action, inscrite dans l'Agenda 21 Local, a pour objectif de préserver la biodiversité, de restaurer les paysages, d'améliorer la qualité de l'eau, de lutter contre l'érosion des sols, de produire du bois d'œuvre et du bois d'énergie. Près de 11 000 plants ont été distribués aux 24 propriétaires inscrits au programme (15 agriculteurs, 8 propriétaires en zone rurale et bien sûr la commune). Un schéma de plantation a été fourni à chacun par la Chambre d'agriculture afin de reconstituer rapidement des haies bocagères et des talus.

Contact : Catherine Bodic - 02 97 02 96 96



Guidel s'engage dans le pacte électrique breton



[Le boîtier Voltalis installé gratuitement chez vous]

Semaine anti-gaspi

Menée en partenariat avec l'atelier « déchets, recyclage, revalorisation » de l'Agenda 21 local, le Conseil Municipal des Enfants et le Service Jeunesse de la ville, une semaine « anti-gaspillage alimentaire » s'est tenue du 12 au 16 mars dans les trois restaurants scolaires de Guidel.

L'objectif ?
 Sensibiliser les jeunes au développement durable, à la nécessité de réduction des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Dans le même temps, cette opération incite les enfants à goûter tout ce qui leur est proposé pour le déjeuner. Les enfants du Conseil Municipal ont réalisé eux-mêmes des affiches et des fresques sur les thèmes du gaspillage alimentaire et de la réduction des déchets. Ils sont intervenus auprès des élèves pour expliquer leur démarche et les aider à effectuer le tri sélectif.

Résultat : 35 kg de déchets en moins que lors des pesées réalisées en janvier ! Aux enfants maintenant de garder le bon geste « anti-gaspi ».



Menée en partenariat avec Voltalis, opérateur technique agréé et signataire d'une convention d'application du Pacte Electrique Breton coordonné par l'Etat, la Région Bretagne et RTE (le Réseau de Transport d'Electricité), une opération va être proposée aux particuliers chauffés au tout-électrique pour leur offrir la possibilité de réduire jusqu'à 15% leur consommation d'électricité et par conséquent la facture qui s'y rapporte !

Comment ça marche ? L'électricité ne se stocke pas sur un réseau. Il faut donc à tout instant équilibrer la production d'électricité et la consommation. Dès qu'apparaît un déséquilibre même très faible, il faut le compenser d'urgence. A défaut, c'est la panne générale ! Voltalis a mis au point une technologie radicalement nouvelle pour répondre à ce besoin : faire appel à la solidarité de nombreux consommateurs et leur proposer de mettre en pause pendant quelques minutes certains

Renseignements auprès de : l'Agenda 21 local de Guidel 02 97 02 96 96 ou agenda21local@mairie-guidel.fr Plate-forme conseil VOLTALIS 02 22 96 95 50 ou bretagne@voltalis.com

(Re) découvrir les chemins de Guidel

Depuis plusieurs années, la municipalité s'investit dans la création ou le réaménagement de circuits de randonnée. Traduisant sa volonté de promouvoir les déplacements doux, ces chemins permettent aussi de (re)découvrir les paysages guidéolois. Seul ou en groupe, profitez de l'été pour chausser vos baskets !

Dotée de 62 km de chemins piétonniers qui permettent la pratique quotidienne de la marche comme celle, plus sportive, de la randonnée, Guidel mérite bien le surnom breton «Baradozig baleerien» qui signifie «Petit paradis des promeneurs».

Les grands sentiers autour du Loc'h, le long du littoral ou de la Laïta, comme les nombreuses voies piétonnes à Guidel-centre et dans plusieurs quartiers (Ker Anna, Le Clec'h...) rappellent l'engagement majeur de la municipalité pour la promotion de la marche, des déplacements doux et de la randonnée.

Alors que la FFRP (Fédération Française de Randonnée Pédestre) s'apprête à labelliser officiellement deux circuits très fréquentés «Entre Loc'h et Laïta» (12 km) et «A la découverte du Loc'h» (8km), quatre grands projets mobilisent élus et agents municipaux depuis déjà plusieurs années et devraient pouvoir se concrétiser prochainement :

-l'aménagement du chemin dénommé «de Kerbastic à la Laïta» : boucle de 6 km qui permet de faire, autour des villages de Kervardel, Brangoulo, Kerhoat-Benoal d'une part et Billerit, Kernod, Kerviniou d'autre part, la jonction entre la partie littorale de la commune (bord de mer, Vallée de la Laïta) avec son arrière pays (Locmaria, Le Hirgoat...).

- la réalisation progressive du périphérique piétonnier autour de Guidel avec de nombreuses ramifications permettant à chacun de venir au centre-ville à pied ou à vélo.

- le projet le plus ambitieux est de conforter la liaison Guidel-centre au littoral qui sera bientôt rendue possible par un élargissement de la zone des espaces naturels sensibles situés autour du Loc'h à l'ensemble de la vallée de la Saudraye, question en préparation avec le Conseil Général et inscrite au PLU.

- la jonction Locmiquel-Méné - Pen er Malo, puis à travers l'espace dunaire vers le Fort du Loc'h sur un itinéraire adapté et totalement sécurisé qui permettra la liaison entre les étangs du Loc'h et de Lannéec.

Ces projets importants nécessitent une longue préparation menée en lien avec les instances publiques concernées (FFRP, Conseil Général, Lorient Agglomération...) et en étroite concertation avec les partenaires associatifs locaux notamment Guidel- Rando, et des propriétaires privés. Les activités de marche, promenade et randonnées diverses ont un bel avenir devant elles à Guidel... ■



Des eaux de qualité pour la baignade

10/10



Le rapport de l'Agence Européenne pour l'Environnement a confirmé pour 2011 le classement en catégorie A (eaux de bonne qualité) les eaux de baignade des 5 plages de Guidel. Sur les dix prélèvements effectués, tous sans exception ont reçu le classement maximal durant tout l'été.

Pour confirmer ce résultat en 2012, le dispositif mis en place est maintenu. « Il comprend notamment la réalisation d'analyses quotidiennes des eaux sur chacune des plages et le maintien de la gestion active de la baignade du Bas-Pouldu à laquelle nous portons une attention particulière tout au long de l'été », précise Jo Daniel, adjoint à l'Environnement.

Recueillies dans une volonté de transparence et de communication permanente avec le public, les informations sur la qualité des eaux de baignade sont accessibles à tous par voie d'affichage en mairie et sur chaque plage, sur le site internet de la ville (rubrique Agenda 21) et sur le site du Ministère de la Santé « baignades.sante.gouv.fr ». ■

Un labyrinthe de fleurs

Implanté entre L'ESTRAN et la piscine, un labyrinthe végétal, ouvert au public de juillet à septembre, renseignera petits et grands sur les enjeux de la biodiversité. Conçu autour d'un parcours permettant la découverte de 17 mélanges spécifiques de prairies fleuries, il comportera de nombreux panneaux explicatifs renseignant chacun sur les secrets des fleurs et de leurs différents hôtes que sont les insectes et les oiseaux.

Une initiative originale qui s'inscrit dans la préparation de Guidel à l'adoption prochaine d'un plan de gestion différenciée de ses espaces verts et fleuris. ■



Protégeons les zones humides

Longtemps détruites ou délaissées, parfois comblées et remblayées, les zones humides constituent un espace stratégique important pour la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il s'agit donc, pour notre territoire, d'une richesse à protéger. Des bureaux d'études (Hardy et Althis) en ont établi un inventaire précis en 2007 et 2011. Transcrit sur une cartographie désormais consultable au service Urbanisme de la mairie ou sur www.guidel.com, il fournit de précieuses informations sur l'étendue et la grande variété de ces espaces naturels. Ces zones humides occupent 613 hectares (soit près de 12 %) du territoire communal. Elles sont réparties en près de dix catégories différentes. Parmi les 4 plus importantes qui représentent à elles seules plus de 86 % (soit un peu plus de 530 hectares), on retrouve les bois humides (45 %), les prairies humides (22 %), les prés salés (11 %), les roselières (8 %).

Sur l'ensemble des documents d'urbanisme, y compris le PLU, ces zones humides sont notifiées avec un classement bien spécifique : NZH (Zones Humides Naturelles) et AZH (Zones Humides Agricoles). Conformément à la législation, elles sont déclarées non-constructibles.

« Les propriétaires concernés par ces zones humides doivent savoir que tous les travaux pouvant entraîner une dégradation des zones humides, quelle qu'en soit la surface impactée, sont interdits et passibles de sanctions au titre du Code de l'Environnement (Police de l'Eau). Cela vaut notamment pour les affouillements, les exhaussements, les déblais et les remblais. Avant toute initiative, il est préférable de prendre contact avec le service Urbanisme », conclut Jo Daniel, adjoint à l'Environnement et au Développement durable. ■

Pour une ville propre

Régulièrement sollicitée par des Guidélois excédés de voir des déjections canines orner les trottoirs, les espaces verts et fleuris ou encore les aires de jeux, la municipalité vient d'installer dix distributeurs à sachets pour inciter les maîtres à ramasser les excréments de leurs animaux de compagnie. Ils ont été disposés aux endroits les plus fréquentés, notamment par les enfants en bas âge : près des espaces de jeux au parc Gauguin et à Guidel-Plages, près du sautoir à Prat-Foën, face à la fontaine place de Polignac, en bas de

la place Jaffré, place des genêts à Ker-Anna et dans le centre de Guidel, rue des Lavoirs, rue Abbé Coeffic, au Mail Léna et près du centre Brizeux.

Au moment de leur installation, des animations ont été organisées avec le concours d'un club canin morbihannais pour inviter tous les maîtres à adopter le bon réflexe. ■



Tel est le nom du nouveau chemin de randonnée qui est en cours de préparation depuis plusieurs mois et qui va être ouvert à tous début 2013. Ce parcours de 5,7 km traverse des zones boisées, longe la Laïta et revient vers Kerbastic à travers la campagne. Cette boucle permet de relier entre eux sept circuits déjà en place. Les randonneurs apprécieront la qualité du parcours avec une partie goudronnée minimale (à peine 120 mètres sur les 5,7 km !) et les points de vue remarquables, notamment un sur l'abbaye de Saint-Maurice et la Laïta et un autre à Ar Butten. « La réalisation de ce parcours a déjà suscité une forte mobilisation des associations Guidel-Rando et du Groupe Athlétique Guidelois. Au début de l'été 2012, des membres du Chantier Nature* ont oeuvré pour l'ouverture d'un premier tronçon. Courant novembre, une cinquantaine d'enfants de l'école Prat-Foën ont participé à une opération de plantation de plus de 400 arbres dans le cadre du programme Breizh Bocage», explique Jo Daniel, adjoint à l'Environnement et au Développement durable.

Un partenariat avec le Conseil Général du Morbihan va permettre d'intégrer ce parcours dans le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Une convention tripartite va également être signée entre le Département, la ville de Guidel et la Fondation Kerjean-Polignac pour garantir l'accès public à l'ensemble du parcours qui traverse des terrains privés. ■

*organisme financé par le Conseil Général qui emploie des personnes allocataires du RSA et inscrits dans une démarche de reprise d'une activité professionnelle

De Kerbastic à la Laïta



De gauche à droite : Yaouank, Gwendal & Owen ont pris plaisir à participer aux plantations qui borderont le chemin.



Stop aux pesticides

Pour sa 8^e édition, la Semaine pour les alternatives aux pesticides se tiendra du 20 au 30 mars 2013. Engagée dans la charte d'entretien des espaces communaux, la ville via l'atelier Fleurissement et Embellissement de l'Agenda 21 local, organise plusieurs événements :

- avec l'appui du Conseil Municipal des Enfants, des animations seront proposées aux plus jeunes dans les écoles et au centre aéré pour leur présenter les dangers de l'usage des pesticides,

- avec l'aide de l'association Guidel Rando, une promenade commentée proposera au public une description des alternatives aux pesticides,
- une conférence ouverte à tous sur le jardinage au naturel par Denis Pépin le 21 mars à 20h à L'ESTRAN.

En savoir plus : contacter Catherine Bodic en mairie ou agenda21local@mairie-guidel.fr





Gestion différenciée des espaces verts

Un choix d'avenir

Guidel est une commune à la fois littorale et rurale d'une superficie très importante. Connue et reconnue pour l'importance qu'elle accorde à l'ensemble de ses espaces naturels, verts et fleuris, la ville a engagé un plan de gestion différenciée pour entretenir le domaine public et confirmer son engagement dans le développement durable à travers diverses actions coordonnées par l'Agenda 21 local.



Pour entretenir les espaces publics de la commune, les 15 agents des Espaces verts travaillent en permanence soit sur le terrain, soit dans des locaux spécifiques basés aux Services techniques où ils disposent de lieux de stockage, de serres et de matériels adaptés (véhicules, tondeuses, broyeurs...).

Ce travail, qui nécessite une attention tout au long de l'année, une préparation soignée et un suivi régulier, a déjà été distingué à plusieurs reprises : prix départementaux divers, attribution d'une Fleur par le jury régional des Villes Fleuries...

La gestion différenciée

Inscrite dans le développement durable, cette forme de gestion des espaces verts et fleuris vise plusieurs objectifs et répond aux enjeux suivants :

- rationaliser au mieux la gestion des espaces verts,
- améliorer la qualité de vie des habitants et proposer un usage diversifié des espaces verts,
- restaurer et préserver la biodiversité en limitant l'artificialisation de ces lieux et leur pollution,
- favoriser la diversification des milieux et des espèces ainsi que certains processus

naturels d'entretien,

- mener régulièrement auprès du public différentes actions pédagogiques concernant l'environnement.

Son inscription dans le développement durable apparaît notamment dans la volonté de pratiquer un entretien adapté des espaces verts selon leurs caractéristiques et selon leurs usages.

« Cette démarche est souvent présentée comme pertinente pour les communes dont l'espace à entretenir augmente régulièrement avec, par exemple, l'intégration de nouveaux quartiers, des acquisitions diverses... et ce, dans un contexte de réduction des coûts, explique Joël Daniel, adjoint à l'Environnement et au Développement durable. Elle est, de plus, bien adaptée aux sites sensibles et aux espaces naturels par son approche environnementale. »

Elle s'appuie sur 3 axes indispensables à sa compréhension et à sa bonne mise en œuvre :

- un inventaire détaillé établi à partir d'éléments quantitatifs et qualitatifs,
- une cartographie de chaque zone concernée,
- un code qualité qui précise pour chaque secteur les interventions à envisager. ■

Un inventaire quantitatif et qualitatif

Réalisé conjointement par le service des Espaces Verts et l'Agenda 21 local, l'inventaire des espaces verts et fleuris de la ville répertorie toutes les surfaces, les linéaires et les unités gérés par les services municipaux. Chaque espace a été classé dans une des 15 catégories identifiées. Cet inventaire n'est pas figé. Il évoluera régulièrement en raison de plusieurs facteurs :

- l'urbanisation de la commune qui entraîne l'intégration progressive de nouveaux quartiers dans le domaine public,
- la forte orientation politique de l'équipe

municipale en faveur des déplacements doux marquée par la création régulière de nouveaux sentiers et chemins en vue de la réalisation d'une ceinture verte autour de Guidel centre,

- l'application de nouvelles dispositions relatives à l'environnement et l'aménagement du territoire (trames verte et bleue, zones humides, espaces boisés...)

- la réalisation d'acquisitions foncières avec certains partenaires (Conseil général, Conservatoire du Littoral) pour l'intégration dans le domaine public d'espaces naturels à protéger et entretenir. ■

83 hectares

de parterres, massifs floraux, espaces engazonnés, terrains de sports enherbés, espaces boisés, prairies, vergers, bassins d'orages, faisons vertes...

81,7 km

de talus plantés, d'alignements d'arbres en espace urbain, arbres, arbustes, haies, sentiers et chemins de randonnée

427 jardinières et suspensions

Les codes qualité

Le code qualité vient préciser le type d'entretien, la nature et le rythme des interventions. Cinq codes qualité ont été retenus qui regroupent les 15 catégories d'espaces verts, fleuris et naturels figurant à l'inventaire. Véritables outils de mise en application de la gestion différenciée, ils correspondent à un résultat visuel, à un aspect esthétique attendu.



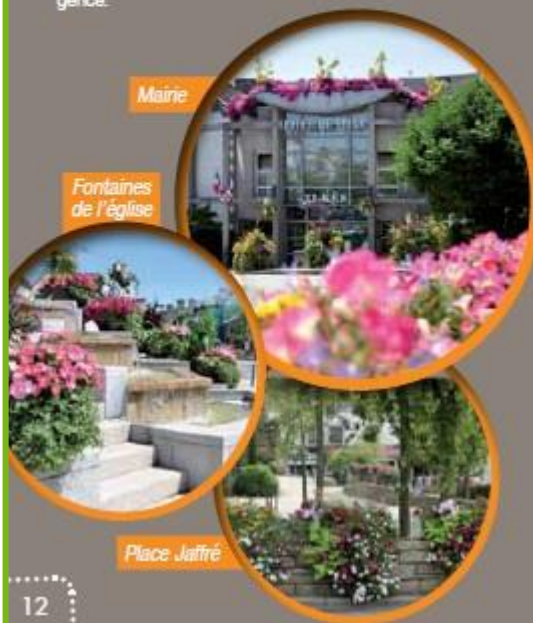
Code qualité 1
Lieux de prestige

Il regroupe les endroits qui nécessitent un entretien permanent comme les parterres et massifs floraux, les aménagements d'embellissement en bord de voirie et les ronds-points, les jardinières murales, au sol ou en suspension. Sont également concernés les terrains de sport enherbés et en saison estivale, les espaces près de chapelles. L'entretien s'inscrit dans une recherche d'équilibre entre un réel embellissement et une gestion durable sans impact sur l'environnement. C'est le niveau qui réclame le plus d'exigence.



Code qualité 2
Aspect impeccable

Il concerne des espaces à fréquentation importante, sur lesquels sont maintenus un attrait visuel et un paysage structuré. L'entretien pratiqué cherche essentiellement à améliorer le cadre de vie des habitants en s'inscrivant dans une gestion écologique et économe des lieux et des espaces.



Une cartographie détaillée

Chaque espace du domaine public identifié par l'inventaire a été transposé sur une cartographie. Reprenant les 15 catégories, celle-ci permet d'avoir soit une vision d'ensemble, soit une vue détaillée par type d'espaces. Elle démontre la variété des espaces verts, fleuris et naturels de la commune. À chaque type d'espace correspond un protocole d'entretien particulier, différent selon leur nature et leur usage. ■



L'exemple du rond-point de la Porte de l'Océan, dit "du surfeur"

- Espaces boisés
- Liaisons vertes
- Arbres sur voiries
- Espaces engazonnés plantés d'arbres ou d'arbustes
- Massifs floraux
- Aménagements en bord de voiries
- Massifs, arbustes et haies

Chaque code qualité sera accompagné de préconisations générales concernant la palette végétale attendue, la limitation de l'usage des produits phytosanitaires, la fertilisation des sols et les régimes d'arrosage.

Code qualité 3 Aspect soigné

Il se rapporte principalement aux cheminements de loisirs et de déplacements sans réelle fréquentation intensive sauf manifestations ponctuelles. L'entretien pratiqué vise à préserver la sécurité des usagers et à maintenir la propreté de ces endroits tout en y favorisant la biodiversité. On y facilite le développement de la végétation naturelle en la transformant le moins possible.



Ker-Anna

Vallon de la Pitié

4 Code qualité 4 Aspect rustique

Il concerne les chemins creux, prairies, espaces boisés, vergers... L'entretien consiste essentiellement en des fauches tardives (avec exportation) et un minimum d'interventions. Il s'agit surtout de valoriser la dimension naturelle des endroits dont on préserve au mieux les principales caractéristiques.

Le vallon du Pouidu à Villeneuve-Élé



Vallon de Villeeneuve Le Bourg

Vergers de Quéverne



5 Code qualité 5 Aspect naturel

Ce niveau a trait aux zones humides, aux espaces littoraux naturels et au secteur dunaire. L'entretien s'inscrit dans une optique de protection et de conservation du patrimoine naturel. Les trames verte et bleue, véritables « corridors écologiques » sont préservées. Il est souvent effectué en référence à des plans de gestion élaborés et suivis par des partenaires, comme pour la Réserve Naturelle Régionale des Étangs du Loc'h.

Réserve naturelle régionale des étangs du Loc'h



Dunes de la plage du Bas-Pouidu



Les bénéfices de la gestion différenciée



La gestion différenciée permet d'apporter une réponse à des enjeux de nature différente :

Des enjeux écologiques

- Préserver, enrichir et diversifier la biodiversité des espaces naturels,
- Limiter les pollutions : intrants, phytosanitaires, bâches plastiques et tissées,
- Gérer les ressources naturelles : réduction des consommations d'eau et d'énergie liées à l'entretien des espaces verts, valorisation des déchets verts...

Des enjeux sociaux et culturels

- Améliorer le cadre de vie des habitants, en mettant à leur disposition une diversité d'espaces et de paysages,
- Mettre en valeur les sites de prestige et patrimoniaux,
- Diversifier et transmettre le savoir-faire et l'art du jardinier,
- Sensibiliser le grand public à l'environnement.

Des enjeux économiques

- Réduire les coûts par la diminution des interventions d'entretien et l'abandon progressif des produits phytosanitaires,
- Optimiser les moyens humains, matériels et financiers,
- Faire face à des charges de fonctionnement de plus en plus lourdes dues à l'augmentation des surfaces,
- Maîtriser les temps de travaux.



Former et communiquer

Acteurs principaux de l'entretien et de la gestion des espaces verts et fleuris de la ville, les agents techniques municipaux des Espaces verts ont reçu une formation spécifique à la gestion différenciée. De nombreuses actions en faveur de l'environnement sont organisées tout au long de l'année par l'Agenda 21 local afin de sensibiliser les Guidelois à la démarche de gestion différenciée : distribution gratuite de compost, conférence sur le jardinage au naturel, participation à la Semaine pour les alternatives aux pesticides, animations auprès du Conseil Municipal des Enfants et des écoles, informations dans les supports de communication de la ville... ■

Vers le zéro phyto

Signataire avec le Syndicat du Bassin du Scorff de la Charte pour l'entretien des espaces publics, la ville de Guidel réduit sensiblement chaque année sa consommation de désherbants. En dix ans, la quantité utilisée a été divisée par 10. Depuis 2007, la volonté de réduire à son strict minimum l'utilisation de pesticides a permis de stabiliser leur utilisation à environ 4 kg par an.



Le Pavillon Bleu

flotte à nouveau

sur nos plages

Ecolabel ayant une forte connotation touristique, le Pavillon Bleu est devenu le symbole d'une qualité environnementale exemplaire. Déjà labellisée en 1987, puis à six reprises entre 1998 et 2008, la ville de Guidel retrouve ce label européen pour trois de ses plages : la Falaise, le Loc'h et Pen er Malo.

Créé par l'Office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe en 1985, le Pavillon Bleu valorise chaque année les communes et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de recherche et d'application durable en faveur d'un environnement de qualité. Ce label est attribué aux communes candidates sur la base de critères répartis en quatre catégories : critères liés à l'environnement, à la gestion des déchets, à la gestion de l'eau et à la sensibilisation du public aux problématiques environnementales.

Cette année, 144 communes ont reçu cette distinction, dont seulement 4 dans le Morbihan.

Portée par l'Agenda 21 local, la candidature 2013 de la ville de Guidel s'est construite autour de trois actions majeures :

- l'application effective depuis le 1^{er} janvier 2013 de la circulaire européenne sur la qualité des eaux de baignade, avec un classement «Excellent» au cours des quatre dernières années ;
- l'engagement de la collectivité dans un projet global sur l'environnement autour de quatre grands axes : l'environnement général, la gestion de l'eau avec une attention particulière sur l'assainissement et les eaux pluviales, la gestion des déchets et les actions d'éducation à l'environnement ;
- la mise en place d'un comité de gestion du Pavillon Bleu regroupant

une quinzaine de personnes (élus, professionnels du tourisme, de la mer et des sports nautiques...).

« Les trois plages labellisées ont servi de support à notre candidature. Celle de la plage du Bas-Pouldu, dont la qualité de l'eau s'améliore progressivement, sera soumise au jury après l'achèvement des travaux en cours sur la plage et de ceux du port », précise Jo Daniel, adjoint en charge de l'Environnement et du Développement durable.

Cet été, les analyses quotidiennes de la qualité des eaux de baignade sont maintenues, tout comme le dispositif de gestion active pour la plage du Bas-Pouldu. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le site www.guidel.com, rubrique Agenda 21. ■

Plage de Pen er Malo



382

plages ont reçu le label
Pavillon Bleu en 2013



Des bassins bien utiles



Progressivement, la végétation va s'installer sur l'ensemble du bassin et améliorera ainsi la dimension paysagère de cet espace.

Lors des récents aménagements des espaces publics de Guidel-Plages, deux bassins de phyto-épuration ont été réalisés. Perçus à tort comme une perte de place au détriment des parkings, ces nouveaux dispositifs d'assainissement des eaux pluviales mis en place avant l'été ont porté leurs premiers fruits, prouvant ainsi leur utilité dans l'amélioration de la qualité des eaux de baignade. Explications.

Intégré dans le programme des travaux de Guidel-Plages et dans les actions de l'Agenda 21 local, le déviation des réseaux d'eaux pluviales du secteur compris entre la route départementale et la rue de la Villeneuve-Elie et couvrant les quartiers de Kerbigot, le Crougel, Roz Avel, Loden-Bihan et le Belvédère a permis d'orienter les eaux vers les deux bassins réalisés à proximité immédiate du parking de la Pitié. Ceux-ci ont été végétalisés avec des plantes spécifiques aux zones humides, reconnues pour leurs capacités épuratoires, comme les iris, les joncs, les roseaux, la phragmite... Une vanne d'évacuation permet l'écoulement à une vitesse très lente des eaux pluviales (il faut 4 à 5 heures pour vider un bassin). Ce délai permet à l'eau pluviale de décanter et ainsi d'alimenter ces plantes, friandes de bactéries. Les eaux rejetées ensuite vers la plage du Bas-Pouldou sont de ce fait filtrées et épurées, donc d'une meilleure qualité sanitaire. Un second réseau d'assainissement fonctionnant sur le même principe et concernant le secteur de la Villeneuve-Elie, des Gwénans et des Terrasses est en cours de finalisation. De la sorte, les phénomènes de ruissellement constatés lors des épisodes de forte pluie ont depuis disparu. L'utilisation de ces techniques s'appuyant sur un fonctionnement naturel semble satisfaisante puisque les eaux de baignade de la plage du Bas-Pouldou ont retrouvé en juillet et en août une qualité qu'elles n'avaient pas connue depuis plusieurs années. Les bons résultats des analyses réalisées par l'ARS (Agence Régionale de Santé) durant tout l'été sur l'ensemble des plages guideloises confortent la ville dans ces choix d'aménagement et répondent aux exigences du Pavillon bleu attribué à Guidel en juillet dernier. La prochaine mise en service d'une nouvelle station d'épuration par la commune voisine de Clohars-Carnoët et les futurs travaux d'extension du port de plaisance de Guidel-Plages avec l'installation d'une aire de carénage permettront sans nul doute de contribuer également à l'amélioration de la qualité de l'eau dans l'estuaire de la Laita.

Ma ruche, je la déclare !

La localisation des ruches est un outil indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. La déclaration annuelle permet cette localisation. Le législateur ne s'y trompe d'ailleurs pas, rendant obligatoire depuis 2010 la déclaration des ruchers. Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent donc obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce dès la première ruche.

Comment déclarer ses ruches ?
Chaque apiculteur doit le faire une seule

fois entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année, directement (dès la deuxième déclaration) par internet sur le site <http://medadmarcins.apiculture.gouv.fr/teleRuchers-teleprocedure>, ou auprès du GDS par une déclaration « papier ». Il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13962/01 (disponible sur le site internet <http://voodoobits.servis-public.fr/ome/R15642.jhtml>) ou sur demande à votre GDS départemental.

Il est conseillé de le faire à l'automne, après la mise en hivernage ; cela permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver. Cependant, il ne faut pas attendre le dernier

moment : la déclaration risquerait de ne pas être prise en compte pour l'année en cours. De ce geste simple s'en suit des faits sanitaires essentiels. Vous participez ainsi concrètement à la lutte contre les maladies (foque américaine...) et à l'optimisation du réseau d'épidémiosurveillance du trouble des abeilles.



Quand le charançon rouge menace les palmiers

Considéré comme un nuisible, le charançon rouge, appelé parfois "le tueur de palmiers", a été signalé sur l'Ouest de la France et notamment sur le Département du Morbihan où sa présence a été relevée dans plusieurs villes déjà considérées comme contaminées. La commune de Guidel, qui compte un certain nombre de palmiers, notamment sur le domaine public (autour de l'église par exemple) et dans les jardins privés, est incluse dans ce périmètre. Pour limiter les risques de destruction d'arbres, notamment sur les communes littorales, le Préfet du Morbihan a pris, en accord avec la DRAAF de Bretagne (Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt en Bretagne), un arrêté défrayant des mesures de surveillance et de lutte contre cet insecte, ainsi que des actions de vigilance de la part des propriétaires de palmiers. Depuis mi-août, la mairie a ainsi demandé aux propriétaires de palmiers de se faire connaître afin de les informer des risques encourus.

En collaboration avec la DRAAF, la FREDON de Bretagne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) va prendre contact avec les propriétaires qui se sont manifestés pour leur communiquer les mesures à prendre pour éradiquer ce phénomène.

Pour tous renseignements, s'adresser en Mairie à :
Hélène Le Gal, Secrétaire du Service des Espaces Verts
helene.legal@mairie-guidel.fr - Tél : 02 97 02 96 96.



Le charançon rouge ou *Rhynchophorus ferrugineus*.

La variété Phoenix Canariensis, plus connue sous le nom de Palmiers des Canaries, est particulièrement atteinte par le charançon rouge.

Les papillons de Joseph

Après les paons et les marguerites métalliques, ce sont des papillons géants qui se sont posés tout l'été dans plusieurs espaces verts aménagés du centre-ville : sur le rond-point de la zone commerciale des Cinq-Chemins, près du Grand menhir de Mélézeven et aux abords de la mairie, près du puits. Ces créations sont nées de l'imagination de Frédéric Jouan, agent municipal en charge du fleurissement au sein du service des Espaces verts. Leur réalisation a été confiée à un Guidelois à la retraite, Joseph Canivet qui a travaillé bénévolement sur ce projet au printemps dernier. « Et le métal, ça me connaît ! » Fils du maréchal-ferrant qui exerçait autrefois rue de l'Abbé Coëffic, Joseph a débuté sa carrière de serrurier à 14 ans à Keryado, puis a travaillé pendant plus de trente ans à la SBFM (Société Bretonne de Fonderie et de Mécanique) à Caudan.

Cette action s'intègre bien sûr dans le programme de fleurissement et d'embellissement de la ville de l'Agenda 21 local. Rappelons que la commune espère décrocher cette année une seconde fleur au Concours des Villes et villages fleuris. Les membres du jury qui sont venus fin juillet dans la commune donneront leur appréciation courant novembre sur le travail réalisé depuis 2010, année de l'obtention de la première fleur. Enfin, les habitants ayant participé au Concours municipal des maisons fleuries seront conviés fin octobre à la remise annuelle des prix à L'ESTRAN.



Joseph Canivet au premier plan, entouré de l'équipe des Espaces Verts.